

RAPPORT  
SUR LA SOLVABILITÉ  
ET LA SITUATION  
FINANCIÈRE

**FILIA-MAIF** 2017



# Sommaire

## PRÉSENTATION & SYNTHÈSE

4

## A ACTIVITÉ & RÉSULTATS

8

<b>A.1.</b> Activité	<b>8</b>
<b>A.2.</b> Résultats de souscription	<b>12</b>
<b>A.3.</b> Résultats des investissements	<b>14</b>
<b>A.4.</b> Résultats des autres activités	<b>15</b>
<b>A.5.</b> Autres informations	<b>15</b>

## B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

16

<b>B.1.</b> Informations générales sur le système de gouvernance	<b>16</b>
<b>B.2.</b> Exigences de compétence et d'honorabilité	<b>22</b>
<b>B.3.</b> Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	<b>24</b>
<b>B.4.</b> Système de contrôle interne	<b>31</b>
<b>B.5.</b> Fonction d'audit interne	<b>32</b>
<b>B.6.</b> Fonction actuarielle	<b>33</b>
<b>B.7.</b> Sous-traitance	<b>34</b>
<b>B.8.</b> Autre informations	<b>35</b>

## C PROFIL DE RISQUE

36

<b>C.1.</b> Risque de souscription	<b>37</b>
<b>C.2.</b> Risque de marché	<b>39</b>
<b>C.3.</b> Risque de crédit	<b>41</b>
<b>C.4.</b> Risque de liquidité	<b>43</b>
<b>C.5.</b> Risque opérationnel	<b>44</b>
<b>C.6.</b> Autres risques importants	<b>44</b>
<b>C.7.</b> Autres informations	<b>45</b>

## **D** VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ 46

<b>D.1.</b> Actifs	48
<b>D.2.</b> Provisions techniques	51
<b>D.3.</b> Autres passifs	59
<b>D.4.</b> Méthodes de valorisation alternatives	61
<b>D.5.</b> Autres informations	61

## **E** GESTION DU CAPITAL 61

<b>E.1.</b> Fonds propres	61
<b>E.2.</b> Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis	65
<b>E.3.</b> Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du Capital de solvabilité requis	67
<b>E.4.</b> Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	68
<b>E.5.</b> Non-respect du Minimum de capital requis et non respect du Capital de solvabilité requis	68
<b>E.6.</b> Autres informations	68

## **ANNEXES** 69

Bilan	70
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	74
Provisions techniques vie et santé similaire à la vie	75
Provisions techniques Non-vie par ligne d'activité	77
Triangles de liquidation des paiements Non-vie	80
Fonds propres	81
Capital de solvabilité requis	82
Minimum de capital requis	83

# PRÉSENTATION & SYNTHÈSE

## PRÉSENTATION

Solvabilité 2 est une réforme européenne de la réglementation prudentielle s'appliquant au secteur de l'assurance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Solvabilité 2 crée un cadre réglementaire harmonisé et fondé sur le risque pour les entreprises d'assurance, avec des règles quantitatives et des exigences en matière de gouvernance et d'information prudentielle. Les règles

communes visent à faciliter les activités des compagnies d'assurances au sein de l'Union européenne, à garantir leur survie dans des périodes difficiles et à protéger les souscripteurs d'assurances. Cette réglementation impose un niveau de détention de fonds propres et des règles en matière de gestion et de surveillance.

Les exigences sont structurées en trois piliers :

○ premier pilier : exigences quantitatives, notamment en matière de fonds propres et de calculs des provisions techniques ;

○ deuxième pilier : exigences en matière d'organisation et de gouvernance des organismes ;

○ troisième pilier : exigences en matière d'informations prudentielles et de publication.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de ce troisième pilier.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (Solvency and Financial Conditions Report en anglais-SFCR), décrit l'activité de l'entreprise, son système de gouvernance, son profil de risque et donne des informations sur les méthodes de valorisation utilisées et la gestion du capital.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) comprend en annexe différents états quantitatifs. Les données financières présentées dans ce rapport sont, sauf exceptions dûment précisées, exprimées en milliers d'euros.

# SYNTHÈSE

## Activité et résultats

Filia-MAIF est une société anonyme régie par le Code des assurances, intervenant uniquement en France principalement pour les risques Non-vie.

Constituée en 1987, Filia-MAIF est une des principales filiales de la MAIF. Elle accueille les assurés qui partagent les valeurs de la MAIF.

L'activité 2017 de Filia-MAIF est principalement caractérisée par :

- un chiffre d'affaires de 641 949 milliers d'euros, en augmentation de 2,5 % principalement lié aux mesures tarifaires,
- une charge globale de sinistres et des frais généraux nets de commissions en hausse.

Dans un contexte de croissance économique soutenue, marqué par la solide performance des actions (l'Euro Stoxx 600 a terminé sur une hausse de 7,68 %) et des taux d'intérêts bas, les produits nets des placements augmentent grâce aux revenus récurrents et aux plus-values réalisées du portefeuille de placement

supérieures aux objectifs ainsi qu'à la réalisation de plus-values exceptionnelles sur actifs stratégiques. Au global des indicateurs dans la cible du Plan stratégique et un résultat net comptable de 12 747 milliers d'euros, d'un niveau inférieur à celui de 2016.

## Système de gouvernance

Filia-MAIF place le conseil d'administration au sommet de la gouvernance et distingue depuis le 6 février 2016, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Le conseil d'administration a adopté en juin 2017 la Charte de gouvernance du groupe MAIF. Par ailleurs, afin de mettre en conformité ses statuts au regard du droit des sociétés et des incidences de la directive Solvabilité 2 sur son système de gouvernance, l'assemblée générale extraordinaire a, sur la proposition du conseil d'administration, adopté une révision statutaire en sa séance du 13 décembre 2017.

Dominique Mahé, président du conseil d'administration, et Éric Berthou, directeur général, sont les dirigeants effectifs de Filia-MAIF. À ce titre, ils disposent d'un domaine de compétence et de pouvoirs très larges sur les activités et les risques de la société et sont systématiquement impliqués dans les décisions ayant un impact important. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, organisé autour de quatre fonctions clés : gestion des risques, actuarielle, audit interne et vérification de la conformité.

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle et disposent d'un libre accès aux instances de gouvernance.

Depuis juin 2017, une nouvelle gouvernance décisionnelle est mise en œuvre progressivement, structurée autour de quatre domaines : le cœur de métier, le pilotage économique, la gestion financière et le pilotage des risques avec l'objectif de répondre toujours mieux aux exigences de la réglementation Solvabilité 2.

Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation.

Filia-MAIF considère que son système de gouvernance est en adéquation avec sa stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à son activité d'assureur.

## Profil de risque

Filia-MAIF est une société d'assurances dont l'activité est de couvrir ses sociétaires contre des aléas ou risques en appelant des cotisations d'assurance. Elle n'est pas exposée à des risques spécifiques par rapport au marché et ne couvre pas de risques de nature exceptionnelle.

Filia-MAIF propose en effet aujourd'hui une gamme diversifiée de produits d'assurance standards, principa-

lement sur le marché des particuliers. La mutualisation, principe fondateur de l'assurance qui consiste à répartir le coût de la réalisation du risque entre les membres d'un groupe soumis potentiellement au même danger et qui pourrait frapper certains d'entre eux, permet une maîtrise renforcée des risques par la nature et la taille des portefeuilles de risques assurables Filia-MAIF.

Les principaux risques en assurance sont liés :

- à la souscription : une perte de compétitivité (risque de chute), une dérive des sinistres corporels ou des événements exceptionnels.

Pour limiter les risques de souscription, Filia-MAIF entretient une relation sociétaire privilégiée et soigne son accessibilité et la qualité de ses prestations. Le haut niveau de fidélité des sociétaires et assurés confirme la réalité d'une relation exceptionnelle sur le marché de l'assurance ;

- aux marchés financiers : une volatilité excessive dans toutes les classes d'actifs, une dégradation de la liquidité des marchés, une moindre génération de revenus récurrents du fait de taux très bas.

Pour faire face à ces risques de marché, Filia-MAIF s'inscrit dans une démarche de gestion saine, prudente et raisonnée de ses investissements financiers ;

- aux actes opérationnels dus à des défaillances de personnes, de systèmes ou d'événements externes: cyber criminalité, indisponibilité des systèmes d'information, défaut d'un sous-traitant

important ou critique, non-respect du devoir de conseil, atteinte à la loi Informatique et Liberté.

Pour gérer les risques opérationnels, Filia-MAIF s'inscrit pleinement dans le respect de la réglementation et procède régulièrement à des audits ;

- à l'évolution du cadre réglementaire et fiscal: réforme de la responsabilité civile automobile, ruptures technologiques ou évolutions sociétales comme la voiture autonome ou encore la maison connectée. Ces évolutions ouvrent la voie à de nouveaux produits et offres, puisqu'une logique de l'usage est amenée à remplacer peu à peu la logique de propriété.

La gestion des risques émergents fait partie intégrante du processus de gestion des risques au sein de Filia-MAIF. Ces risques, par nature généralement caractérisés par une forte incertitude, font l'objet d'une veille active pour améliorer la compréhension des changements en cours dans la nature des risques, et identifier des mesures qui s'imposeront demain.

Filia-MAIF dispose d'un ensemble de dispositifs de gestion des risques qu'elle juge maîtrisé et adapté. Le dispositif en place est réajusté régulièrement via les travaux conduits au sein du système de gestion des risques et contribue à la performance et à la pérennité de la société.

## Valorisation

L'établissement du bilan en normes Solvabilité 2 requiert de déterminer la valeur économique de l'ensemble des actifs et passifs.

Les principales différences entre le bilan en normes comptables françaises et le bilan en normes Solvabilité 2 s'expliquent par :

- la valorisation des actifs à leur valeur de marché conduisant à inclure des plus ou moins-values latentes dans les postes placements de l'actif du bilan en normes Solvabilité 2 alors que le bilan comptable retient essentiellement le coût historique (prix d'achat) net des dépréciations,
- le remplacement d'une estimation suffisante des engagements envers les assurés (dans le bilan en normes comptables françaises) par la meilleure estimation des flux futurs actualisés des règlements auxquels s'ajoute une marge de risque (dans le bilan en normes Solvabilité 2),
- la comptabilisation au bilan prudentiel d'impôts différés qui correspondent à des suppléments ou des déductions futurs d'impôts liés aux évolutions précédentes.

Compte tenu de la qualité de son portefeuille d'instruments financiers, Filia-MAIF considère que la valorisation en normes Solvabilité 2 de l'essentiel de ses placements ne présente pas d'incertitudes significatives.

La réglementation a mis en place des mesures transi-

toires pour faciliter la transition vers le nouveau dispositif prudentiel. S'agissant du calcul des engagements envers les assurés en normes Solvabilité 2, Filia-MAIF a fait le choix de ne pas avoir recours aux mesures transitoires et répond d'ores et déjà aux exigences.

## Fonds propres

Filia-MAIF doit couvrir les exigences réglementaires (Capital de solvabilité requis - SCR - et Minimum de capital requis - MCR) par des fonds propres qui remplissent les critères de qualité attendus pour être éligibles, et en quantité suffisante.

Filia-MAIF détermine les exigences de capital à l'aide de la formule standard qui reflète le profil de risque moyen des entreprises d'assurances européennes.

Filia-MAIF considère que le calibrage de la formule standard est adapté à la mesure de son profil de risque.

La réglementation a mis en place des mesures transitoires pour faciliter la transition vers le nouveau dispositif prudentiel. S'agissant du calcul des fonds propres et du SCR, Filia-MAIF a fait le choix de ne pas avoir recours aux mesures transitoires et répond d'ores et déjà aux exigences.

Au 31 décembre 2017, Filia-MAIF dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation Solvabilité 2 pour un montant de 528 614 milliers d'euros et couvre de manière satisfaisante les exigences :

- 1,5 fois le SCR - Capital de solvabilité requis pour un montant de 343 825 milliers d'euros (avec un taux de couverture de 154 %),
- 4,2 fois le MCR - Minimum de capital requis pour un montant de 126 645 milliers d'euros (avec un taux de couverture de 417 %).



# A

# ACTIVITÉ & RÉSULTATS

Cette partie est consacrée à la présentation :

- de Filia-MAIF et de son activité,
- des résultats de souscription, des investissements et des autres activités.

## A.1. ACTIVITÉ

### A.1.1. Présentation de la société

**Filia-MAIF** est une société anonyme régie par le Code des assurances, au capital de 114 337 500 euros entièrement libéré (RCS Niort 341 672 681 - CS 20000), située 200 avenue Salvador Allende 79076 Niort cedex 9  
Site internet : [www.maif.fr](http://www.maif.fr)

Son superviseur est l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR),  
61 rue Taitbout  
75436 Paris cedex 9  
Téléphone : 01 49 95 40 00  
Site internet : [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)

Ses comptes en normes françaises sont audités par les cabinets de commissaires aux comptes suivants :

○ Cabinet Pricewaterhouse Coopers Audit,  
63 rue de Villiers-92208 Neuilly-sur-seine  
Téléphone : 01 56 57 58 59  
Site internet : [www.expert-comptable.pwc.fr](http://www.expert-comptable.pwc.fr)  
Représenté par : Christine Billy

○ Cabinet Mazars  
61 rue Henri Régnault - 92400 Courbevoie  
Téléphone : 01 49 97 60 00  
Site internet : [www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)  
Représenté par : Olivier Leclerc

Constituée en 1987, Filia-MAIF compte aujourd'hui plus de 800 000 sociétaires pour un chiffre d'affaires de 641 949 milliers d'euros sur le territoire français.

Filia-MAIF fonctionne, dans le cadre de différents accords, principalement avec des moyens techniques et humains alloués par la MAIF.

Filia-MAIF assure les risques Non-vie des particuliers. Filia-MAIF accueille les assurés qui partagent les valeurs de la MAIF pour les faire bénéficier des services de la MAIF.

Les engagements portent sur des risques : automobiles, responsabilité, dommages aux biens, dommages corporels et protection juridique au travers des principaux contrats suivants :

- Vam : Véhicule à moteur ;
- Raqvam : Risques autres que véhicule à moteur ;
- Pacs : Protection assurée du conducteur et des siens ;
- Praxis : couverture des dommages corporels survenant dans le cadre des activités de la vie quotidienne ;
- Nautis : garantie des risques découlant de la propriété ou de l'usage d'un bateau ;
- Protection juridique.

La correspondance entre les lignes d'activité (segmentation en normes Solvabilité 2 par groupe de risques homogènes) et les principales garanties des contrats de Filia-MAIF est la suivante :

CATÉGORIES DU BILAN	PRINCIPALES GARANTIES	LIGNE D'ACTIVITÉ (LoB)
<b>Santé (non similaire à la vie)</b>	Garanties indemnisation dommage corporel des contrats Vam et Raqvam Garanties du contrat Pacs Garanties du contrat Praxis	Assurance de protection de revenu
	Acceptations en réassurance proportionnelle - santé	Assurance des frais médicaux
<b>Non-vie (hors santé)</b>	Garanties responsabilité civile du contrat Vam	Assurance de responsabilité civile automobile
	Garanties dommage du contrat Vam	Autre assurance des véhicules à moteur
	Garanties dommage du contrat Raqvam Garanties du contrat Nautis	Assurance incendie et autres dommages aux biens
	Garanties responsabilité civile du contrat Raqvam	Assurance de responsabilité civile générale
	Contrat Protection juridique	Assurance de protection juridique
	Garanties assistance des contrats Vam, Raqvam, Pacs, Praxis, OME, Nautis et Sollicitudes	Assurance assistance
<b>Santé (similaire à la vie)</b>	Garanties indemnisation dommage corporel des contrats Raqvam Garanties du contrat Pacs Garanties du contrat Praxis	Rentes découlant des contrats d'assurance Non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
<b>Vie (hors santé, UC ou indexés)</b>	Garanties responsabilité civile coporelle des contrats Vam et Raqvam	Rentes découlant des contrats d'assurance Non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé

Au 31 décembre 2017, le capital social de Filia-MAIF est réparti de la manière suivante :

- MAIF : 95,00 %,
- Casden Banque Populaire : 5,00 %.

Filia-MAIF ne distribue pas de dividendes au titre de l'exercice 2017.

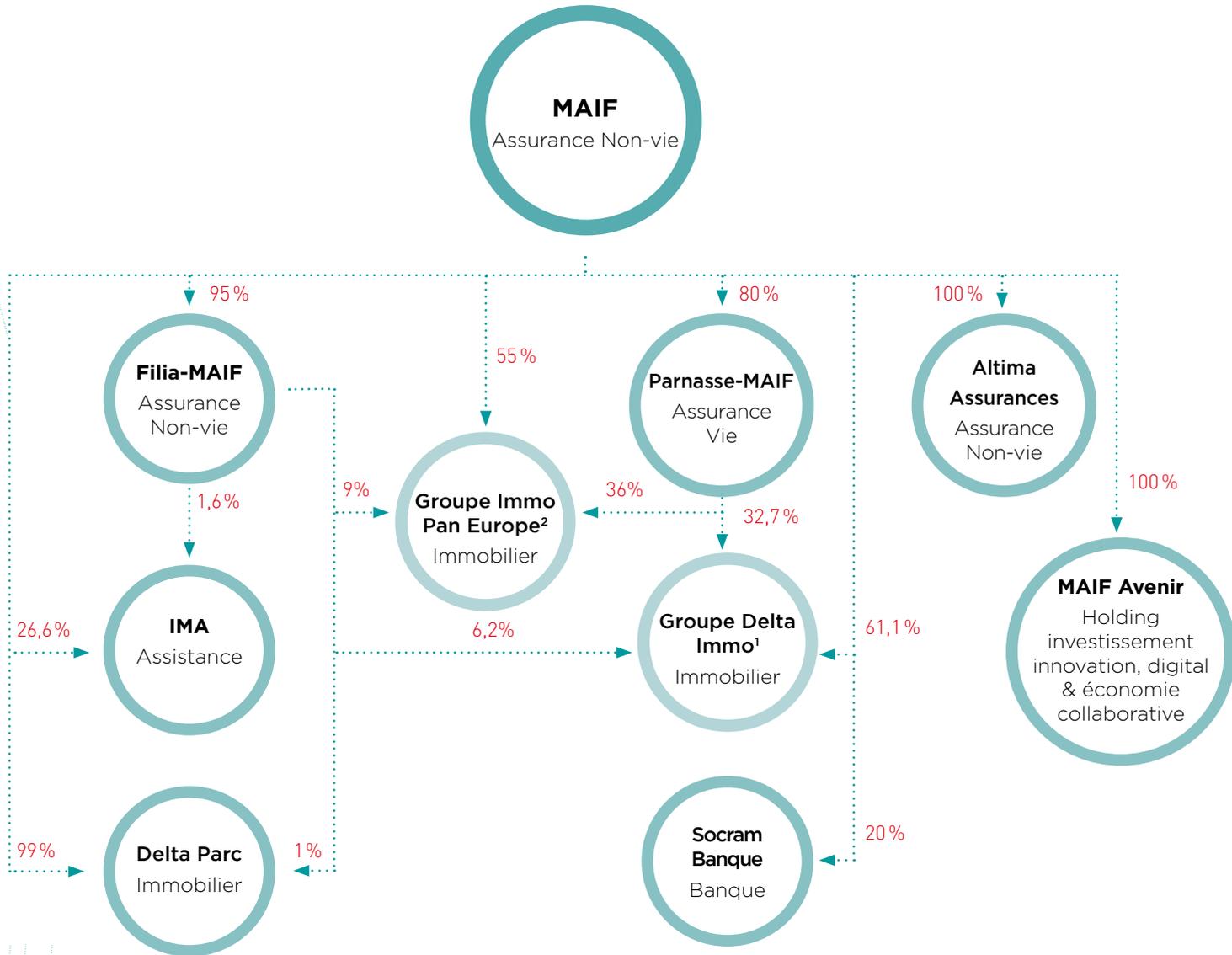
Filia-MAIF entre dans le périmètre de consolidation de la société MAIF et est intégrée globalement.

La structure simplifiée du groupe MAIF auquel appartient Filia-MAIF qui est présentée ci-dessous permet d'identifier les principales participations entrant dans le périmètre de

consolidation du groupe (hors fonds d'investissement) détenues par Filia-MAIF au 31/12/2016. Filia-MAIF ne possède aucune participation dans laquelle elle détient plus de 10 % du capital.

En tant que société d'assurance mutuelle, la MAIF n'a ni capital social ni actionnaire à rémunérer. Elle est la société mère du groupe dont elle consolide l'ensemble des sociétés d'importance significatives.

## Organigramme du groupe MAIF au 31/12/2017



Au 31/12/2017, le périmètre de consolidation intègre le groupe IMMO PAN EUROPE, structure dédiée aux investissements immobiliers en Europe, dans la mesure où il a acquis fin juillet un immeuble situé au Luxembourg via sa filiale Centre Europe SA dont le montant est significatif au regard des seuils définis par le groupe.

1 - Groupe Delta Immo, Delta Falguière, Pommerin, Delta International Immo et Delta Hamburg 1  
 2 - Groupe Immo Pan Europe : Immo Pan Europe, Immo Pan 1 et Centre Europe

## A.1.2. Objectifs généraux de l'entreprise et principales tendances

### Objectifs généraux de l'entreprise

« Vivons l'Audace de la confiance » est le Plan stratégique 2015-2018 du groupe MAIF. Placé sous le signe de l'ambition et du volontarisme, il répond à deux enjeux majeurs que sont :

- anticiper et répondre aux évolutions de l'environnement, marquées notamment par :
  - les ruptures fortes liées au digital et aux nouveaux modes de consommation ;
  - les tendances de fond sur le marché de l'assurance (concurrence accrue, fragilisation de la fidélité vis-à-vis des assureurs, etc.) ;
- asseoir la performance du groupe MAIF sur la singularité de son modèle, dans la continuité de ce que la Mutuelle a construit depuis l'origine, avec ses sociétaires.

Ces deux ambitions se trouvent déclinées au travers de quatre orientations stratégiques :

- se positionner à l'avant-garde du métier d'assureur,
- accroître l'agilité et la capacité d'innovation,
- renforcer la relation exceptionnelle avec les sociétaires,
- favoriser l'épanouissement des acteurs internes, indispensable à la réussite de la MAIF.

### Principales tendances

En 2017, dans un contexte concurrentiel toujours aussi fort (loi Hamon et multiplication des rapprochements / regroupements parmi nos concurrents) ainsi qu'un environnement mouvant (marqué par les ruptures technologiques et l'évolution des modes de consommation,

privilégiant l'usage à la propriété), Filia-MAIF, à l'instar du groupe MAIF, continue d'afficher dans la continuité des exercices précédents, une très bonne santé ainsi que des résultats techniques, financiers et comptables satisfaisants.

### Principaux résultats de l'exercice

L'activité 2017 de Filia-MAIF est principalement caractérisée par :

- un chiffre d'affaires de 641 949 milliers d'euros, en augmentation de 2,5 % principalement lié aux mesures tarifaires,
- une charge globale de sinistres et des frais généraux nets de commissions en hausse,
- dans un contexte de croissance économique soutenue, marqué par la solide performance des actions (l'Euro Stoxx 600 a terminé sur une hausse de 7,68 %) et des taux d'intérêts bas, les produits nets des placements augmentent grâce aux revenus récurrents et aux plus-values réalisées du portefeuille de placement supérieures aux objectifs ainsi qu'à la réalisation de plus-values exceptionnelles sur actifs stratégiques.

Au global, des indicateurs dans la cible du Plan stratégique et un résultat net comptable de 12 747 milliers d'euros, d'un niveau inférieur à celui de 2016.

Les parties qui suivent présentent les résultats de souscription, des investissements et des autres activités.

Ces résultats sont basés sur les valeurs retenues dans les états financiers établis en normes comptables françaises, avec cependant une présentation différente pour répondre aux exigences de forme du présent rapport.

	2017	2016
Souscription *	- 29 725	12 899
Investissements *	51 741	42 274
Autres charges et produits	- 9 269	- 23 181
<b>Résultat net</b>	<b>12 747</b>	<b>31 993</b>

\* avant allocation des placements

Pour chaque catégorie (souscription, investissement, autres), sont présentées des informations sur la composition et l'évolution par rapport à la période précédente. En complément, les résultats de souscription sont présentés par ligne d'activité en normes Solvabilité 2 et les résultats des investissements par catégories de placements en normes Solvabilité 2.

## A.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Cette partie présente notamment les informations contenues dans l'état quantitatif « Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité ». Il s'agit d'un état réglementaire en normes Solvabilité 2 qui a la particularité de présenter par lignes d'activité en normes Solvabilité 2 (cf. *tableau de correspondance § A.1.1*), des montants de produits et de charges valorisés selon les normes

comptables françaises. Cet état n'intègre pas les revenus financiers issus de l'activité d'assurance.

Une ligne d'activité est un regroupement de garanties d'assurance similaires. Pour Filia-MAIF, il existe dix lignes d'activités (cf. *§ A.1.1. tableau de correspondance entre les lignes d'activité et les principales garanties des contrats Filia-MAIF*).

### A.2.1. Résultat de souscription agrégé et comparaison avec N-1

	2017	2016	VARIATION	
Primes acquises	641 949	626 305	15 644	2,5 %
Charges de sinistres y compris variation des autres provisions techniques	436 467	378 590	57 877	15,3 %
Solde de réassurance	- 12 734	9 069	- 21 803	- 240,4 %
Dépenses engagées	247 942	225 747	22 195	9,8 %
<b>Résultat de souscription</b>	<b>- 29 725</b>	<b>12 899</b>	<b>- 42 624</b>	<b>- 330,4 %</b>

Le résultat de l'activité d'assurance à fin 2017 (revenus-dépenses hors autres charges non techniques) est déficitaire de 29 725 milliers d'euros, en baisse sensible par rapport à 2016 (excédent de 12 899 milliers d'euros), la charge de sinistres et des dépenses engagées évoluant plus rapidement que les primes acquises.

Le chiffre d'affaires 2017 s'élève à 641 949 milliers d'euros, en progression de 2,5 % soit 15 644 milliers d'euros. Cette évolution provient essentiellement des mesures tarifaires 2017, principalement en Vam et Raqvam et du développement du portefeuille (plus particulièrement Raqvam et Praxis).

Les dépenses de souscription recouvrent à la fois les charges de sinistres y compris les acceptations (risques cédés à Filia-MAIF par un autre assureur), ainsi que les charges et frais permettant la gestion de l'activité.

Les charges de sinistres brutes (y compris acceptation et variation des autres provisions techniques) augmentent de 57 877 milliers d'euros, soit d'environ 15,3 % par rapport à 2016. Il est à noter en 2017, le transfert de la variation du chargement de gestion et de frais accessoires dans la charge de sinistres brute vers les dépenses engagées. Retraitée de cet effet, les charges de sinistres brutes augmentent de 66 194 milliers d'euros (+ 17,5 %), suite notamment à la

hausse des événements climatiques en Raqvam (cyclones Irma et Maria et sécheresse), et en Vam à la dégradation des fréquences et des coûts moyens. À noter également une dégradation des garanties Responsabilité civile sur l'ensemble des produits. Les acceptations représentent 2,3 % de la charge de sinistres contre 2,6 % en 2016.

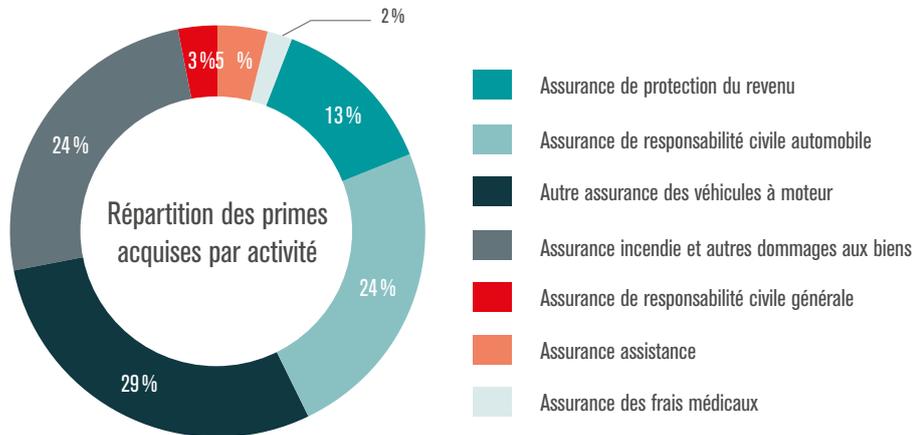
Les cessions de sinistres auprès des réassureurs ont augmenté en 2017 du fait d'une sinistralité « événements climatiques et catastrophes naturelles » plus forte, liée notamment aux cyclones Irma et Maria et à la sécheresse sur les exercices de survenance 2016 et 2017. Les cessions de cotisations quant à elles, restent stables. Ainsi, le solde de réassurance s'améliore pour atteindre - 12 734 milliers d'euros.

Les charges et frais de gestion (hors autres charges non techniques) s'élèvent à 247 942 milliers d'euros en 2017, en hausse de 9,8 % par rapport à 2016 (soit 22 195 milliers d'euros). Cette évolution provient essentiellement de la variation du chargement de gestion et des frais accessoires, intégrée en charges de sinistres l'année dernière. Retraitée de cet impact la hausse serait de 6,1 % (+ 13 878 milliers d'euros) et s'explique notamment par la hausse des frais d'acquisition et d'administration (+ 7 410 milliers d'euros) et des frais de gestion de sinistres (+ 4 628 milliers d'euros).

## A.2.2. Analyse de la performance de souscription par ligne d'activité

Les revenus, correspondant aux cotisations acquises (y compris les acceptations en réassurance) en 2017, sont issus pour 53 % d'assurance automobile (assurance responsabilité

civile et autre assurance des véhicules à moteur), pour 24 % d'assurance incendie et autres dommages aux biens, et pour 13 % des assurances de protection du revenu.



Ces 4 lignes d'activité représentant 90 % des primes, l'analyse de la performance de souscription portera principalement sur celles-ci. Notons que les charges liées aux rentes des contrats Filia-MAIF sont intégrées dans les lignes d'activité Vie.

### ↳ Autre assurance des véhicules à moteur

Il s'agit ici du contrat « automobile » hors garanties assistance, responsabilité civile et indemnisation des dommages corporels. Le résultat de souscription diminue par rapport à 2016 de 2 098 milliers d'euros. Il affiche un déficit de 3 536 milliers

d'euros (- 1 438 milliers d'euros en 2016). Le chiffre d'affaires progresse grâce aux mesures tarifaires et dans une moindre mesure à la croissance et à l'évolution du parc.

### ↳ Responsabilité civile automobile

Cette activité concerne la garantie responsabilité civile automobile. Le résultat de souscription est bénéficiaire.

L'augmentation des primes est liée aux mesures tarifaires et dans une moindre mesure à l'évolution du parc.

### ↳ Assurance incendie et autres dommages aux biens

Y sont regroupés les contrats « habitation » hors garanties assistance, responsabilité civile générale et indemnisation des dommages corporels, ainsi que les contrats Nautis. Le résultat de souscription de cette activité est déficitaire. Le chiffre d'affaires est en légère augmentation du fait des mesures tarifaires et de la croissance du parc.

L'augmentation sensible de la charge de sinistres provenant principalement des événements climatiques (cyclones Irma et Maria et sécheresse) et dans une moindre mesure de la dégradation des fréquences et des coûts moyens, est compensée partiellement par un solde de réassurance plus favorable.

### ↳ Protection du revenu

Cette activité regroupe les contrats Pacs, et Praxis, ainsi que la garantie indemnisation des dommages corporels des contrats « automobile » et « habitation ». Bien que les revenus des assurances de protection du revenu soient inférieurs à ceux des assurances automobiles

ou des assurances incendie et autres dommages aux biens, ce sont ces assurances qui présentent des résultats les plus satisfaisants. Le résultat de souscription est en baisse par rapport à 2016.

## A.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

### ↳ Les revenus et les dépenses générés par les activités d'investissement

Hors frais internes de gestion des placements, les produits nets des placements s'élevèrent à 51 741 milliers d'euros, en hausse de 22 % par rapport à 2016, soit une augmentation de 9 467 milliers d'euros, les produits augmentent en 2017 de 5 862 milliers d'euros et les charges baissent de 3 605 milliers d'euros.

La comparaison avec l'exercice précédent fait apparaître les évolutions suivantes :

ACTIF	2017		2016		VARIATION	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Immobilisations corporelles pour usage propre	-	-	-	-	-	-
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	55 790	4 478	49 975	8 083	5 815	- 3 605
• Immobilier (autre que pour usage propre)	-	-	-	-	-	-
• Participations	3 978	2	4 198	-	- 220	2
• Actions	623	-	370	-	253	-
• Obligations	37 589	4 188	32 525	4 931	5 064	- 743
• Fonds d'investissement	13 107	288	12 400	3 152	707	- 2 864
• Produits dérivés	-	-	-	-	-	-
• Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	493	-	482	-	11	-
• Autres placements	-	-	-	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalent trésorerie	429	-	382	-	47	-
<b>TOTAL</b>	<b>56 219</b>	<b>4 478</b>	<b>50 357</b>	<b>8 083</b>	<b>5 862</b>	<b>- 3 605</b>
<b>Produits nets des placements</b>	<b>51 741</b>		<b>42 274</b>		<b>9 467</b>	

La hausse des produits de placements de 5 862 milliers d'euros provient notamment :

- des obligations en raison de plus-values réalisées sur des emprunts d'État compensées en partie par la baisse des coupons perçus sur les obligations à taux fixe due à la baisse des taux d'intérêt intervenue ces dernières années,
- des revenus sur les fonds d'investissement immobiliers et infrastructures dont certains sont classés en participations.

La diminution des charges de 3 605 milliers d'euros provient notamment des fonds d'investissements, la réalisation de moins-values sur cessions ayant été moins importante qu'en 2016 notamment sur les fonds actions.

## A.4. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

### Évolution des autres charges et produits

RUBRIQUES	2017	2016	VARIATION
Autres produits non techniques	190	183	7
Autres charges non techniques	2 184	2 743	- 559
Résultat exceptionnel	- 93	- 5 919	5 826
Produits exceptionnels	1 244	224	1 020
Charges exceptionnelles	1 337	6 143	- 4 806
Participation des salariés et intéressement	12	1 689	- 1 677
Impôts sur les bénéfices	7 171	13 013	- 5 842
<b>Autres charges et produits</b>	<b>- 9 270</b>	<b>- 23 181</b>	<b>13 911</b>

Les explications des principales variations sont les suivantes :

- la hausse du résultat exceptionnel provient principalement du versement d'une subvention au Fonds MAIF pour l'Éducation en 2016,
- la baisse de l'impôt sur les sociétés s'explique principalement par une baisse de l'assiette de l'impôt (constituée essentiellement par le résultat comptable avant impôt).

## A.5. AUTRES INFORMATIONS

Filia-MAIF n'identifie pas d'autres informations notables à communiquer.



# B

# SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Cette partie est consacrée à la présentation d'informations qualitatives relatives :

- aux caractéristiques générales du système de gouvernance de Filia-MAIF,
- aux exigences de compétence et d'honorabilité en place, notamment pour ce qui concerne les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne et actuarielle,
- au système de gestion de risques, avec le rôle de la fonction clé gestion des risques,
- au système de contrôle interne, avec le rôle de la fonction clé vérification de la conformité,
- à la fonction clé d'audit interne,
- à la fonction clé actuarielle,
- à la sous-traitance.

## B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La société Filia-MAIF est une société anonyme à conseil d'administration. Ce dernier ne disposant pas de règlement intérieur, la préparation et l'organisation de ses travaux sont régies par les dispositions légales et statutaires.

### B.1.1. Évaluation du système de gouvernance

Le système de gouvernance de Filia-MAIF, décrit ci-après est en adéquation avec sa stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à son activité d'assureur.

### B.1.2. Structure de gouvernance et fonctions clés

La description ci-après vise à communiquer des informations relatives à la délégation de responsabilités, à l'attribution des fonctions et aux lignes de reporting au sein de Filia-MAIF.

## Le conseil d'administration

### > Composition

#### • Les administrateurs

Le conseil d'administration de Filia-MAIF est composé de 17 membres. Chaque administrateur est élu par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des membres présents et représentés pour 6 ans et est rééligible. En 2017, aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à son terme.

Un administrateur, également vice-président a démissionné avant le terme de ces mandats, sans remplacement à ce jour de son mandat d'administrateur. En 2017, le conseil de Filia-MAIF ne comptait aucun administrateur désigné par les salariés, la société n'étant tenue à aucune obligation légale ou réglementaire en la matière.

#### • Le collège de censeurs

Le conseil d'administration de Filia-MAIF dispose d'un collège de censeurs désignés par l'assemblée générale pour 6 ans.

Ils sont convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration et participent aux délibérations avec voix consultative.

Au 31 décembre 2017, le conseil d'administration de Filia-MAIF comptait 5 censeurs.

En 2017, un d'entre eux a démissionné de son mandat avant son terme, et n'a pas été remplacé.

#### • La présidence du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le président est Dominique Mahé et le vice-président est Thierry Monminoux, en remplacement d'Alain Borjon-Guillerminet démissionnaire.

### > **Attributions**

#### • Missions du conseil d'administration

Les pouvoirs du conseil d'administration de Filia-MAIF sont définis par les dispositions du Code de commerce régissant les sociétés anonymes et par l'article 14 des statuts de la société.

Le conseil détermine ainsi les orientations des activités de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède à tout moment aux vérifications et contrôles qu'il estime opportuns. Il contrôle en outre l'action de la Direction générale.

#### • Rôle des censeurs

Les censeurs ont pour mission de donner leur avis sur les opérations de gestion de la société. Ils exercent leur fonction en toute indépendance sans jamais se substituer aux organes légaux de gestion ou de contrôle de la société.

#### • Missions du président et du vice-président

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure notamment que les administrateurs sont en mesure de remplir leurs missions.

Le vice-président a, plus particulièrement, pour mission de convoquer et de présider les séances du conseil d'administration en cas d'empêchement du président, de démission ou de décès de ce dernier.

### > **Activités du conseil d'administration en 2017**

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois. Sur l'ensemble de ces réunions qui se sont déroulées au cours de l'exercice 2017, le taux de présence des administrateurs était de 94,2 %.

Les décisions du conseil ont notamment porté sur :

- le développement de l'offre produit, les orientations en matière de politique tarifaire et la tarification,
- l'examen et arrêté des comptes sociaux, le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale,
- la modification de la composition du conseil d'administration (nomination d'un vice-président),
- l'adoption de la Charte de gouvernance et de la Charte digitale du groupe MAIF,
- une proposition de réforme statutaire à l'assemblée générale extraordinaire de la société,
- la gouvernance décisionnelle,
- la prise de participation dans une nouvelle filiale du groupe MAIF,
- les politiques écrites, bilan prudentiel, Capital de solvabilité requis, rapports à l'ACPR et sur la solvabilité et la situation financière, rapport d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (dit « ORSA », cf. § B.3.2).

## La Direction générale

La Direction générale de la société est assumée, sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par ce dernier, par une personne physique nommée par le conseil et portant le titre de directeur général.

En cette qualité, il participe à l'élaboration de la stratégie, assure la mise en œuvre de la stratégie validée par le conseil d'administration et rend compte devant le conseil d'administration de sa gestion.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la

société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'assemblée générale et au conseil d'administration. Il peut consentir des délégations de pouvoirs dans les conditions prévues par les règles applicables.

Le directeur général peut être révoqué à tout moment par le conseil d'administration.

Le directeur général est Éric Berthoux.

## Dirigeants effectifs

Conformément à la réglementation des assurances, la direction effective de Filia-MAIF est assurée par deux personnes possédant l'honorabilité, la compétence ainsi que l'expérience nécessaires à leurs fonctions : le président du conseil d'administration et le directeur général.

Une réunion bilatérale régulière se tient entre le président et le directeur général, notamment en préparation de chacune des réunions du conseil d'administration.

Ils rencontrent régulièrement les responsables de fonction clé.

## Les Comités spécialisés du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Filia-MAIF ne dispose d'aucun Comité spécialisé et il n'en a pas constitué au cours de l'exercice écoulé. Par décision du 25 juin 2009, il s'est prononcé pour ne pas constituer en son sein son propre Comité d'audit mais reconnaître, en application des dispositions de l'article L.823-20 du code de commerce, la compétence du Comité d'audit et des comptes de la MAIF.

Le conseil d'administration a reçu, pour information le règlement d'application pratique du Comité des risques, d'audit et des comptes MAIF, révisé par le conseil d'administration MAIF en 2017, qui définit, en complément du règlement intérieur du conseil d'administration MAIF, les missions, la composition, les modalités de fonctionnement, les principes de déontologie du Comité.

Le tableau ci-après dresse les principales missions et activités du Comité des risques, d'audit et des comptes MAIF sur le périmètre social de Fila-MAIF.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRINCIPALES MISSIONS
<p><b>Comité des risques, d'audit et des comptes</b> Six administrateurs MAIF et deux personnes externes à l'entreprise.</p>	<p>Le Comité des risques, d'audit et des comptes est chargé d'éclairer et d'alerter le conseil d'administration dans le domaine des risques, des comptes, du contrôle interne et du contrôle externe.</p> <p>Le champ de la mission du Comité porte sur la MAIF et les entreprises d'assurance filiales de la MAIF ne disposant pas d'un Comité d'audit : Fila-MAIF et Parnasse-MAIF, ainsi que le groupe MAIF.</p> <p>Sans préjudice des compétences du conseil d'administration et de la Direction générale, il est notamment chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité,</li> <li>• suivre l'efficacité du système de contrôle interne,</li> <li>• suivre l'efficacité de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à l'indépendance de ce dernier,</li> <li>• suivre la politique, les procédures et l'efficacité du système de gestion des risques,</li> <li>• piloter la procédure de sélection des commissaires aux comptes,</li> <li>• émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation et au renouvellement par l'assemblée générale,</li> <li>• veiller à l'indépendance des commissaires aux comptes,</li> <li>• suivre la réalisation du contrôle légal des comptes sociaux et, le cas échéant, des comptes consolidés, par les commissaires aux comptes,</li> <li>• auditionner les responsables des fonctions clés sur demande du conseil d'administration.</li> </ul> <p>En outre, le Comité des risques, d'audit et des comptes approuve préalablement les services autres que la certification des comptes fournis par les commissaires aux comptes ou les membres du réseau auquel ils appartiennent, après analyse des risques pesant sur l'indépendance des commissaires aux comptes et des mesures de sauvegarde appliquées par ces derniers.</p> <p>Il doit rendre compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée. Il doit notamment rendre compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus.</p> <p>Par ailleurs, le nouveau règlement d'application pratique a posé le principe de l'accès aux réunions du Comité pour les fonctions clés groupe et/ou solo.</p>

## Les fonctions clés

En application de la réglementation, des responsables de fonctions clés ont été désignés, dont le nom au 31/12/2017 figure ci-après :

- fonction d'audit interne (responsable : Vianney Dumont),
- fonction de vérification de la conformité (responsable : Philippe Colas),
- fonction actuarielle (responsable : Christophe Cases),
- et fonction de gestion des risques (responsable : Maxime Richard).

Le responsable de la fonction gestion des risques a été désigné en interne (salarié Fila-MAIF) et les responsables des trois autres fonctions clés ont été désignés au sein du groupe MAIF (salariés MAIF).

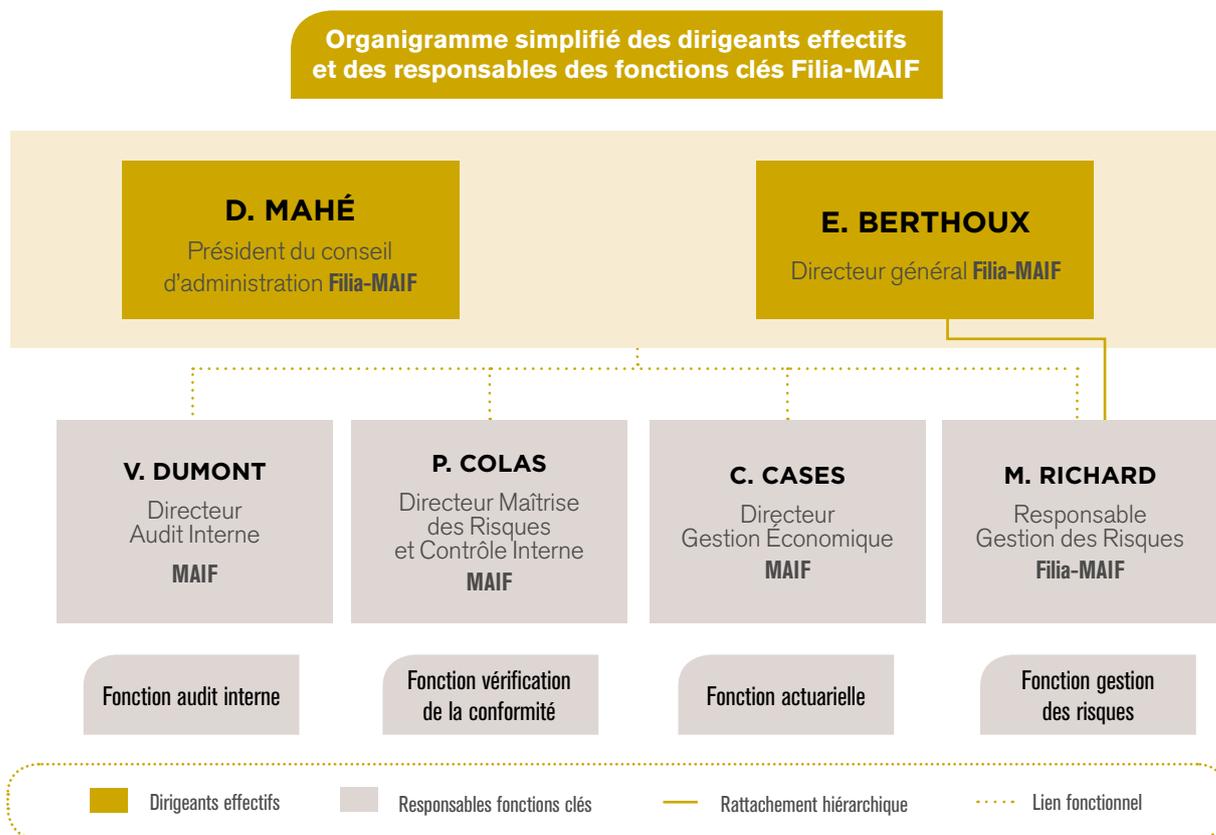
Les rôles, missions et l'organisation de ces fonctions sont précisés en § B.3 pour la fonction gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

Les responsables des fonctions clés ont été formellement

désignés par le directeur général et ont été présentés au conseil d'administration.

Les fonctions clés disposent de l'autorité, des ressources et de l'indépendance opérationnelle nécessaires afin de mener leurs tâches à bien, de rendre des comptes au conseil d'administration et de le conseiller. Les responsables des fonctions clés se tiennent en relation permanente avec les dirigeants effectifs, notamment dans le cadre des instances relatives à la gouvernance décisionnelle du groupe MAIF.

Le positionnement des responsables des fonctions clés Filia-MAIF au 31/12/2017 est schématisé ci-après dans l'organigramme intégré à la dernière notification faite à l'ACPR en juillet 2017 :



### B.1.3. Changement important du système de gouvernance intervenu au cours de la période

Afin de mettre en conformité ses statuts au regard du droit des sociétés et des incidences de la directive Solvabilité 2 sur son système de gouvernance, l'assemblée générale extraordinaire a, sur la proposition du conseil d'administration, adopté une révision statutaire en sa séance du 13 décembre 2017.

Cette révision a notamment porté sur :

- la définition des pouvoirs du conseil d'administration au regard des nouvelles exigences issues de la Directive Solvabilité 2,
- des précisions sur l'organisation de la direction effective de la société,
- la mise en conformité des statuts avec les évolutions du droit des sociétés (telles que les modalités de tenues des séances du conseil par visio-conférence, le seuil de détention de fraction de taux de vote de cocontractants au regard de la réglementation sur les conventions autorisées...).

## B.1.4. Information sur la politique et les pratiques de rémunération et droits à rémunération sur la période

Pour Filia-MAIF qui ne comprend que quatre salariés, la politique et les pratiques de rémunération sont celles définies pour la MAIF dans la mesure où les entités MAIF et Filia-MAIF forment une unité économique et sociale (UES). En conséquence, Filia-MAIF considère que sa politique et ses pratiques de rémunération sont cohérentes et la

préservent de toute prise de risque excessive par ses dirigeants et salariés afin de se centrer sur le seul intérêt qui prime, celui du sociétaire.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année dans le cadre des dispositifs prévus par la loi pour les salariés des classes 1 à 7 relevant de la convention collective.

### Administrateurs

Les fonctions d'administrateur ne donnent lieu à aucune rémunération. Seuls sont remboursés les frais engagés par les administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions et dans l'intérêt de la société.

### Dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs de Filia-MAIF, à savoir le président du conseil d'administration et le directeur général, ne perçoivent aucune rémunération ou avantages sociaux pour l'exercice de ces fonctions.

### Salariés relevant des classes 1 à 7 de la Convention collective des sociétés d'assurances

Les informations suivantes valent pour l'ensemble des salariés MAIF et Filia-MAIF.

#### > Critères de rémunération

L'évolution du salaire de base des classes 1 à 7 est encadrée par un accord et le dispositif des négociations annuelles obligatoires portant sur les salaires.

En 2017, la masse salariale charges comprises a évolué de 1,9 % sous l'effet de l'ancienneté, des progressions et augmentations individuelles et des promotions.

Par principe, il n'y a pas de bonus individuel pour les salariés des classes 1 à 7. Les salariés bénéficient en outre d'un accord de participation qui vise à redistribuer une partie des résultats réalisés par le groupe ainsi que d'un accord d'intéressement spécifique conclu pour une période triennale.

L'intéressement et la participation versés au titre de l'année 2017 ont représenté un avantage équivalent à 6,84 % de la masse salariale brute.

Cette rémunération variable collective est complétée d'un Plan d'épargne d'entreprise et d'un Plan d'épargne pour la retraite collective au bénéfice de l'ensemble des collaborateurs.

#### > Avantages sociaux

Les avantages sociaux constituent une part de rémunération supplémentaire qui s'ajoute au salaire de

base et à la rémunération variable. Les avantages sociaux sont déconnectés de toute notion de performance individuelle et/ou collective. Ils sont automatiquement attribués à tous les salariés bénéficiaires tels que prévus par la loi, la convention collective nationale ou les accords collectifs MAIF.

Sans être exhaustif, les avantages sociaux se retrouvent essentiellement dans les domaines suivants :

- santé, prévoyance,
- retraite,
- transports,
- aides familiales,
- aides au logement,
- restauration d'entreprise,
- activités sociales et culturelles du Comité d'entreprise.

En 2017, le poids des avantages sociaux représentait 8,54 % de la masse salariale brute pour les classes 1 à 7.

Chaque année, au moment des négociations annuelles obligatoires portant sur les salaires, le conseil d'administration est tenu informé de l'évolution de la masse salariale liée à l'évolution de la rémunération des classes 1 à 7.

## **B.1.5. Transactions importantes conclues avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres du conseil d'administration ou de la Direction générale**

Les contrats souscrits auprès de Filia-MAIF par ses administrateurs, dirigeants salariés, leurs conjoints, ascendants et descendants ne comportent aucune condition préférentielle par rapport aux conditions pratiquées pour les autres sociétaires.

Il n'a pas été accordé d'avance et de crédit à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction ni conclu de transactions importantes avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres du conseil d'administration ou de la Direction générale.

## **B.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ**

### **B.2.1. Personnes concernées**

Les présentes exigences s'appliquent aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés.

### **B.2.2. Exigences spécifiques de compétences appliquées aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés**

#### **Membres du conseil d'administration**

Pour une bonne identification des profils recherchés, le conseil d'administration définit sa composition cible et les compétences-clés attendues de ses membres en termes de savoirs, savoir-être et savoir-faire.

Afin d'assumer pleinement ses responsabilités, le conseil d'administration veille en outre à ce que ses membres disposent collectivement des connaissances et de l'expérience appropriées dans les domaines exigés par la réglementation, notamment :

- les marchés de l'assurance et les marchés financiers,
- la stratégie de la société et son modèle économique,
- le système de gouvernance de la société,
- l'analyse financière et actuarielle,
- et les exigences législatives et réglementaires applicables à la société.

Les mandats d'administrateur ou de censeur alloués à des membres du conseil d'administration de la MAIF, société tête de groupe, contribuent à cette compétence collective.

Ces derniers bénéficient du dispositif spécifique de développement de leurs compétences mis en place par la MAIF sous la responsabilité du président du conseil d'administration de cette dernière en réponse aux exigences posées par la directive Solvabilité 2.

Par ailleurs, chaque administrateur est tenu de respecter strictement les exigences d'honorabilité fixées par le Code des assurances.

#### **Dirigeants effectifs**

Afin de garantir une gestion saine, prudente et avisée de la société, dans le respect des intérêts des sociétaires, les dirigeants effectifs nommés par le conseil d'administration

répondent aux conditions d'honorabilité, de compétence et d'expérience nécessaires à leurs fonctions.

## ↳ Responsables des fonctions clés

Le directeur général arrête le profil individuel de compétence des responsables des fonctions clés. Ce profil est réévalué afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires propres à la fonction.

Les responsables des fonctions clés possèdent l'honorabilité, la compétence et l'expérience nécessaires à leurs fonctions.

### B.2.3. Processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité des membres du conseil d'administration, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés à Filia-MAIF

## ↳ Membres du conseil d'administration

Le dossier des postulants à un mandat d'administrateur réunit, en amont de leur nomination, leur curriculum vitae, afin d'évaluer leurs diplômes, qualifications professionnelles, connaissances et expérience pertinentes, ainsi qu'un extrait de Casier judiciaire national datant de moins de trois mois et une attestation sur l'honneur certifiant qu'ils ne sont pas frappés d'une incapacité à exercer les fonctions d'administrateur.

Les administrateurs bénéficient d'un parcours de formation continue tout au long de leur mandat, au moins dans les cinq domaines représentatifs de la compétence collective du conseil.

Pour mémoire, le dispositif de développement des compétences des administrateurs de la MAIF décrit plus haut contribue à la compétence individuelle et collective des membres du conseil.

## ↳ Dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs bénéficient en tant que de besoin de formations spécifiques, appropriées à l'exercice de leurs responsabilités. Avant leur nomination, et conformément aux exigences réglementaires, ils produisent l'ensemble des éléments

nécessaires à leur notification à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, notamment un extrait de leur casier judiciaire datant de moins de trois mois ainsi qu'une déclaration de non-condamnation.

## ↳ Responsables des fonctions clés

Les responsables des fonctions clés bénéficient d'une formation *ad hoc*, en particulier sur les évolutions législatives et réglementaires impactant leur activité. Avant leur nomination, et conformément aux exigences réglementaires, ils produisent l'ensemble des éléments nécessaires à leur notification à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, notamment un extrait de

leur casier judiciaire datant de moins de trois mois ainsi qu'une déclaration de non-condamnation conformément aux exigences réglementaires.

Le directeur général s'assure par tout moyen de l'adéquation des fonctions clés, de leur indépendance et de la qualité de leur fonctionnement.

## B.2.4. Évaluation sur une base continue

Les administrateurs sont tenus d'informer sans délai le président du conseil d'administration de tout élément nouveau susceptible d'avoir une influence sur leur situation d'honorabilité.

Le conseil d'administration s'assure en outre que les dirigeants effectifs continuent à satisfaire aux exigences mentionnées précédemment. Ces derniers sont également tenus de porter sans délai à la connaissance du conseil d'administration tout élément nouveau susceptible d'avoir une influence sur leur situation d'honorabilité.

Enfin, le directeur général s'assure en ce qui le concerne que les responsables des fonctions clés continuent à satisfaire aux dites exigences de compétence et d'honorabilité. Les responsables des fonctions clés sont tenus de porter sans délai à la connaissance du directeur général tout élément nouveau pouvant avoir une influence sur leur situation d'honorabilité professionnelle.

## B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

La gestion des risques s'attache à identifier, évaluer et hiérarchiser les risques relatifs aux activités d'une organisation, quelles que soient la nature ou l'origine de ces risques, pour les traiter méthodiquement de manière coordonnée et économique, afin de diminuer et contrôler la probabilité des événements redoutés, et réduire l'impact éventuel de ces événements. Le risque est l'effet de l'incertitude sur les objectifs (normes ISO31000), il peut être vu comme une menace ou une opportunité.

À ce titre, il s'agit d'une composante de la stratégie d'entreprise qui vise à connaître et réduire la probabilité d'échec ou d'incertitude de tous les facteurs pouvant affecter les ambitions de l'entreprise. Le système de gestion des risques repose sur une approche systémique contenant de nombreux livrables. Une démarche globale est engagée pour disposer d'une vision holistique des risques.

### B.3.1. Description du système de gestion des risques

#### ↳ Organisation et gouvernance du système de gestion des risques

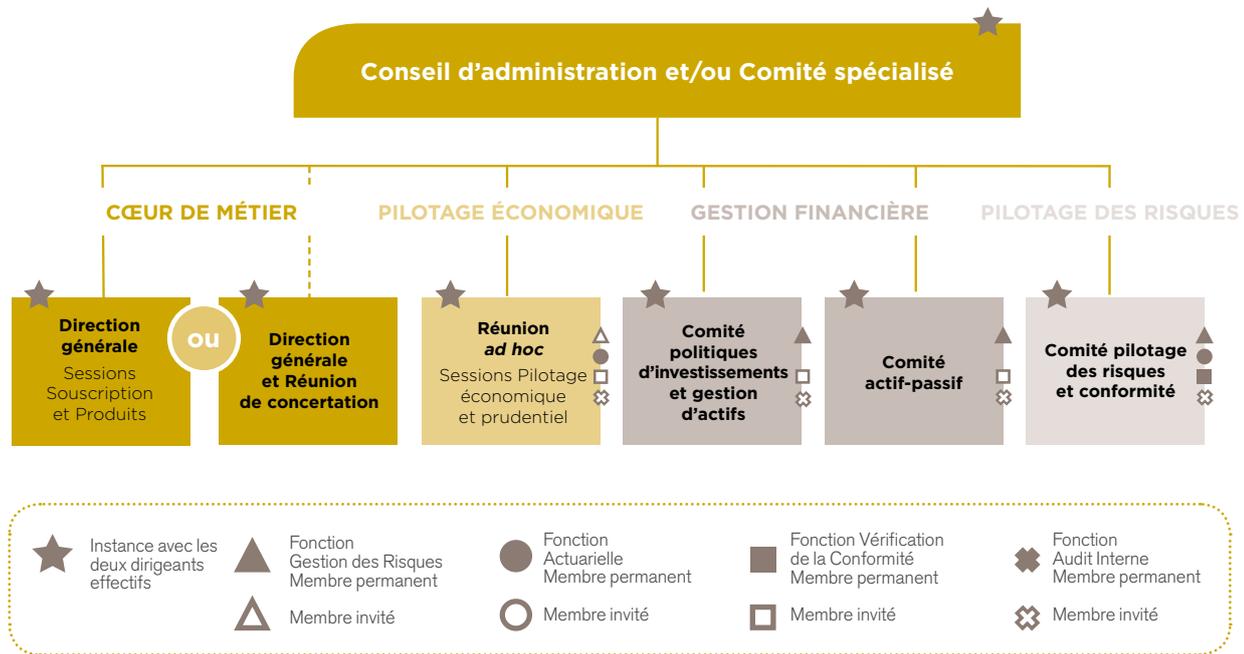
Le système de gestion des risques repose sur le partage d'informations et la coordination de nombreux acteurs. Les premiers intervenants sont les propriétaires de risque (directions métiers) qui gèrent couramment leurs risques liés à leurs activités. La coordination d'ensemble soit par famille de risque soit dans une vision globale entreprise est réalisée à travers des Comités décisionnels de l'entreprise. La structure de ces Comités a été aménagée en 2017 pour mieux intégrer les exigences de la réglementation Solvabilité 2 en veillant particulièrement à :

- l'implication des dirigeants effectifs dans les décisions importantes et dans la validation des livrables réglementaires,
- la bonne information des responsables des fonctions clés, essentielle pour la réalisation de leurs missions,
- la cohérence des décisions opérationnelles en évitant la dispersion du traitement des dossiers relevant d'un même domaine dans des circuits décisionnels parallèles.

La nouvelle gouvernance décisionnelle du groupe MAIF, approuvée par le conseil d'administration en 2017 et mise en œuvre progressivement pour être opérationnelle en 2018, est organisée par domaines autour des quatre thèmes suivants :

- le cœur de métier (souscription, produits, investissements stratégiques),
- le pilotage économique (comptes normes françaises et Solvabilité 2, Réassurance, gestion du capital),
- la gestion financière (investissements financiers, gestion actif/passif),
- le pilotage des risques (gestion des risques, contrôle interne, conformité, continuité).

Les principaux Comités sont présentés sur le schéma ci-dessous et les domaines couverts et missions des Comités sont décrits tels qu'ils figurent dans les politiques associées au 31/12/2017.



Dans le cadre du système de gestion des risques, le conseil d'administration s'assure de la mise en place d'un système de gestion des risques efficace. Il approuve notamment la stratégie de gestion des risques, définit l'appétence et la préférence au risque.

L'appétence au risque est le niveau de risque agrégé maximum qu'une entité est prête à prendre en vue de la poursuite de son activité et afin d'atteindre ses objectifs stratégiques à l'horizon de son Plan stratégique. La

préférence aux risques définit des lignes directrices qui fixent des acceptations ou des refus en termes de prise de risque pour l'entreprise.

Quant au Comité des risques, d'audit et des comptes (Comité spécialisé du conseil d'administration), sa mission dans le cadre du système de gestion des risques consiste plus particulièrement à examiner et suivre le dispositif global de maîtrise des risques et son application.

## > Domaine cœur de métier

**La Direction générale** assure le pilotage quotidien de l'entreprise. Compte tenu des enjeux sur le cœur de métier, des sessions dédiées « Souscription et Produits » et « Investissements stratégiques » réunissent des membres de la Direction générale pour décision. Ce Comité est informé sur l'approbation de la stratégie de gestion des risques, de l'appétence et la préférence au risque.

## Domaine pilotage économique

**La réunion ad hoc** est une instance de validation par les deux dirigeants effectifs de livrables à soumettre au conseil d'administration relevant notamment du domaine pilotage économique, comme les reporting annuels (Normes françaises et Solvabilité 2) et les rapports Solvabilité 2 (SFCR, RSR).

## > Domaine gestion financière

### Le Comité actif/passif

- est une instance décisionnaire sur les résultats de l'allocation stratégique à moyen-long terme et la politique de gestion actif-passif, à soumettre au conseil d'administration ou en cas d'alerte du responsable de la fonction clé gestion des risques,
- est une instance de reporting pour les autres sujets : évolution et paramétrage des modèles.

## Le Comité politiques d'investissements et gestion d'actifs

- est une instance décisionnaire pour les points à présenter au conseil d'administration et les alertes du responsable de la fonction clé gestion des risques : politique de gestion des risques des investissements (y compris aménagements en cours d'exercice), politique gestion des risques de liquidité et concentration, politique d'allocation et gestion tactique d'actif,
- est une instance de reporting pour les autres sujets : perspectives économiques à court et moyen terme, exécution de la politique de gestion des risques des investissements (respect, performance, etc), anticipations et perspectives en matière de gestion financière, contrôle interne et maîtrise des risques, expertises externes (en cas de besoin).

## > Domaine pilotage des risques

### Le Comité pilotage des risques et conformité

- évalue le profil de risque,
- propose le niveau d'appétence et une déclinaison en tolérances par type de risques,
- fournit un cadre de gestion des risques,
- définit les scénarii de stress contre lesquels la société entend se prémunir,
- supervise les travaux ORSA (régulier et ponctuel) et soumet au conseil d'administration des préconisations issues de l'analyse des résultats,
- prépare notamment la mise à jour des politiques globale de gestion des risques, ORSA et de conformité.

## ↳ Missions de la fonction gestion des risques, principaux travaux et compétences

Dans le cadre de ses responsabilités, la fonction clé gestion des risques a pour rôle principal de faciliter la mise en œuvre du système de gestion des risques. La fonction clé doit notamment s'assurer de l'efficacité du système de gestion des risques et piloter les risques, en vision agrégée. Elle s'assure que tous les risques auxquels est exposée la société, sont gérés conformément au cadre arrêté par le conseil d'administration et la Direction générale.

La fonction clé gestion des risques agit sous la responsabilité du directeur général. Elle a un devoir de conseil auprès du directeur général et des administrateurs. Les décisions sont du ressort du directeur général ou du conseil d'administration, après avis dans certains cas du Comité des risques, d'audit et des comptes.

Les missions de la fonction clé gestion des risques sont :

- aider le conseil d'administration, la Direction générale et les autres fonctions à mettre en œuvre efficacement le système de gestion des risques,
- assurer le suivi du système de gestion des risques,
- assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble (présenté dans la partie C),
- rendre compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseiller le conseil d'administration et la Direction générale sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions stratégiques,
- identifier et évaluer les risques émergents.

La fonction clé gestion des risques s'assure également de l'adéquation des politiques écrites avec le fonctionnement de l'entreprise et s'assure que les éléments décrits dans les politiques correspondent à sa connaissance.

Pour la bonne réalisation de ses missions, la fonction clé gestion des risques dispose de toutes informations nécessaires, de toutes analyses utiles à la réalisation de celles-ci et de la possibilité de demander que des mesures correctrices soient prises.

La fonction clé gestion des risques assume la relation avec les autorités de tutelle sur son domaine. Elle est l'interlocuteur privilégié des organisations professionnelles sur les thèmes relevant de sa mission.

La fonction clé gestion des risques a un accès libre aux instances, notamment au Comité des risques, d'audit et des comptes et elle participe aux séances du Comité, en fonction des sujets inscrits, dès lors qu'ils relèvent de son champ de compétences.

Le titulaire de la fonction clé gestion des risques, actuaire membre associé de l'Institut des actuaires, anime le système de gestion des risques en s'appuyant sur les dispositifs clés suivants :

- une politique globale de gestion des risques qui établit annuellement la stratégie en matière de gestion des risques qui est ensuite déclinée dans des politiques « métiers »,
- une « cartographie tous risques » intégrant une section spécifique pour les risques opérationnels y compris ceux de non-conformité dite cartographie des risques,
- un outil de modélisation prospective permettant d'évaluer des risques, notamment dans le cadre des travaux de l'ORSA, outil géré par la fonction actuarielle,
- un outil de gestion de la documentation permettant la centralisation et diffusion d'informations aux acteurs du système de gestion des risques et du système de contrôle interne.

Une responsable de projets, actuaire expert ERM-CERA (Enterprise Risk Management-Certified Enterprise Risk Analyst), membre qualifié de l'Institut des actuaires, accompagne le responsable de la fonction clé dans ses missions.

## Identification, stratégies, prises de décisions et communication sur les risques

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, la gestion des risques couvre notamment les domaines suivants :

- la souscription et le provisionnement : familles des risques de souscription,
- la gestion actif-passif : famille des risques de marché,
- les investissements : famille des risques de marché,
- la gestion du risque de liquidité et de concentration : famille des risques de marché,
- la gestion des risques opérationnels : famille des risques opérationnels,
- la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque : famille des risques souscription et de défaut de contrepartie.

### > Cartographie tous risques

La cartographie tous risques regroupe toute l'information sur les risques auxquels est exposée Filia-MAIF. Elle porte aussi bien sur les risques supportés (acceptés, garantis, ...) dans le cadre du métier d'assureur que sur ceux découlant de leur mise en œuvre opérationnelle. Elle a plusieurs objectifs :

- décrire les risques et leur évaluation à un temps donné en vue d'alimenter l'ORSA,
- hiérarchiser les risques à l'aide de différentes mesures et permettre de se concentrer sur certains risques,
- comparer la perception des risques à un temps donné entre le SCR et ses composantes par risque à l'évaluation ORSA,
- identifier et valider/faire évoluer la stratégie de gestion des risques et les politiques « métiers »,
- définir les responsabilités et les rôles/contributions des propriétaires de risque et des contributeurs à la maîtrise des risques,
- piloter et suivre le système de gestion des risques,
- organiser un reporting interne aux instances décisionnelles,
- revoir annuellement les risques identifiés, compléter en fonction des évolutions internes ou externes.

Le processus de la cartographie tous risques est formalisé sous la responsabilité de la fonction clé gestion des risques dans la politique globale de gestion des risques validée par le conseil d'administration de Filia-MAIF. La cartographie tous risques de Filia-MAIF est pilotée par la fonction Gestion des risques de Filia-MAIF. La cohérence au sein du groupe est assurée par la fonction gestion des risques du groupe MAIF.

L'approche retient les natures des risques selon trois niveaux de risques :

- niveau 1 : les familles de risques (souscription, de marché, opérationnels...),
- niveau 2 : les catégories de risques au sein d'une même famille (fraude interne par exemple),
- niveau 3 : les risques. Ce niveau correspond aux risques identifiés dans chacune des catégories de risques, pour lesquels une description détaillée et un scénario d'évaluation sont précisés. Il s'agit d'une déclinaison opérationnelle du risque (compréhension et maîtrise du risque à un niveau opérationnel).

Les familles et catégories de risques ont été construites en cohérence avec celles définies dans le cadre de la formule standard réglementaire utilisée pour calculer le Capital de solvabilité requis. Le schéma synoptique présentant la structure de la cartographie tous risques du groupe MAIF (grandes familles et catégories de risques) est présenté en partie C.

### > Stratégie de gestion des risques

Dans le cadre de ses responsabilités, la fonction Gestion des risques doit notamment s'assurer de l'efficacité du système de gestion des risques et piloter les risques, en vision agrégée. Elle s'assure que tous les risques, auxquels est exposée Filia-MAIF, sont gérés de manière adéquate.

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique globale de gestion des risques, et ensuite déclinée opérationnellement au niveau de chacune des politiques « métiers ». La politique globale de gestion des risques formalise chaque année :

- le fonctionnement du système de gestion des risques (gouvernance, organisation, fonction Gestion des risques...),
- la présentation (ou des renvois) des risques auxquels est exposée Filia-MAIF et leur méthode d'évaluation et leur gestion,
- la définition de l'appétence et de la préférence au risque,
- les orientations en matière de gestion des risques.

De manière à piloter les risques individuellement, à suivre les dispositifs de maîtrise et de couverture des risques (et leur application), la fonction Gestion des risques s'appuie sur les compétences des propriétaires de risques dans les directions métiers et les services de la Direction de la Maîtrise des risques et du contrôle interne pour les risques opérationnels y compris ceux de non-conformité.

Les propriétaires de risques sont des personnes fortement opérationnelles ayant une capacité d'action pour modifier le profil de risque de l'entreprise. Ils exercent un rôle central dans le système de gestion des risques.

La fonction Gestion des risques accompagne les propriétaires de risques dans leur réflexion, identifie les interdépendances des décisions sur d'autres risques

éventuels et veille au respect de l'appétence et de la préférence au risque fixées par le conseil d'administration. Les propriétaires de risques sont totalement intégrés au système de gestion des risques et ils y contribuent de manière proactive par des échanges réguliers et des alertes, si nécessaires, auprès du responsable de la fonction gestion des risques.

Des informations plus détaillées sur la stratégie de gestion des principaux risques auxquels Filia-MAIF est exposée figurent dans la partie C.

### > **Considération des risques dans la prise de décisions**

La gouvernance décisionnelle Solvabilité 2 mise en place permet de structurer un reporting adéquat à la fois sur l'activité, la performance ou la vision risque.

La gestion des risques relève de la responsabilité de tous à travers une coordination de toutes les actions quotidiennes. L'approche coordonnée et intégrée de la gestion des risques est animée par le titulaire de la fonction. Le titulaire de la fonction clé gestion des risques s'assure du partage de l'information entre les acteurs, à la fois sur les activités récurrentes et stratégiques de l'entreprise.

Le titulaire de la fonction clé gestion des risques de l'entreprise est membre permanent ou invité de ces Comités permettant ainsi la mise sous tension et l'efficacité du système de gestion des risques. Cela lui permet également de s'assurer d'une bonne prise en compte des risques dans la chaîne décisionnelle et d'une bonne information des responsables des fonctions clés, essentielles pour la réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Le responsable de la fonction vérification de la conformité s'assure notamment que le système de gestion des risques répond aux exigences réglementaires, pilote le système de contrôle interne et donne une assurance raisonnable quant à la qualité et la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne.

La fonction actuarielle collabore notamment sur la qualité des données et les méthodes d'évaluation des risques (mesure quantitative et modèle prospectif).

L'audit interne réalise des missions d'audit du système de gestion des risques.

Des analyses de sensibilité sur le taux SCR sont réalisées dans certains dossiers pour aider à la construction des tests de résistances pour l'ORSA régulier ou ponctuel.

### > **Communication sur les risques**

Afin d'assurer en permanence l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques et permettre, le cas échéant, l'adoption de mesures correctrices, la fonction Gestion des risques rend compte au Comité pilotage des risques et conformité, au Comité des risques, d'audit et des comptes et au conseil d'administration sur le déroulement de ses missions et l'ensemble de ses activités.

Elle informe régulièrement ces instances sur le degré du risque et des mesures correctrices mises en œuvre selon les modalités prévues par ces instances.

## B.3.2. Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

L'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) est l'un des outils du système de gestion des risques qui formalise et accompagne la prise de décision. Certaines circonstances pourraient rendre l'ORSA nécessaire en dehors de l'échéance régulière qui est annuelle. Cet ORSA dit « ponctuel » sera réalisé chaque fois que le profil de risque de l'entreprise évolue ou serait amené à évoluer de manière significative. Le caractère significatif est défini par un processus associant les dirigeants effectifs.

### Processus ORSA régulier

Le responsable de la fonction Gestion des risques supervise la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité dites « ORSA » (Own Risk and Solvency Assessment). Une politique ORSA a été arrêtée par le conseil d'administration. L'ORSA est réalisée via

un travail collaboratif des salariés et des administrateurs autour d'une vision intégrée des risques. Cette vision rendement/risque se déploie progressivement au sein de l'entreprise.

Les résultats du processus ORSA permettent au conseil d'administration de formaliser :

- le profil de risque de l'entreprise et les principaux facteurs de risque,
- le respect de l'appétence au risque sur l'horizon temporel défini ainsi que la disponibilité et la suffisance des fonds propres,
- les changements significatifs du profil de risque sur la période écoulée et les principales sensibilités sur les indicateurs financiers (sur le bilan en particulier),
- le périmètre des risques non couverts par le SCR (ainsi que la portée de ces risques) et ceux devant faire l'objet d'un contrôle renforcé dit risque jugé important<sup>1</sup> qu'il soit quantifiable ou non.

Les éléments ci-après décrivent les principales étapes clés du processus ORSA régulier tel que mis en place au sein de Filia-MAIF, en lien fonctionnel avec le groupe MAIF, à savoir :

1. la construction des tests de résistances,
2. les chiffrages Solvabilité 2 dans plusieurs dossiers décisionnels,
3. l'évaluation des tests de résistance ORSA,
4. la détermination d'éventuelles actions de management,
5. la rédaction du rapport ORSA,
6. et la validation du rapport.

La fonction clé gestion des risques coordonne l'exécution de l'ORSA. Ces travaux sont supervisés par le Comité pilotage des risques et conformité qui soumet le rapport et ses conclusions au conseil d'administration. Après avis du Comité des risques, d'audit et des comptes, le conseil d'administration valide le rapport ORSA.

Le rapport ORSA est examiné au moins une fois par an par le conseil d'administration et à chaque fois que nécessaire en cohérence avec les éléments déclenchant listés dans la politique ORSA.

<sup>1</sup> - Dans Solvabilité 2 un élément « important » est, par définition, susceptible d'influencer le jugement et la décision. C'est ainsi qu'il faut comprendre la notion de risque important (source : ACPR). Pour Filia-MAIF, les risques jugés importants peuvent être définis comme des risques pouvant nuire de manière brutale et significative à la société.

## Lien entre la gestion du capital et le profil de risque

Filia-MAIF a identifié ses principaux risques. Elle immobilise des capitaux pour couvrir les pertes potentielles qui pourraient subvenir. À ce jour, le profil de risque de Filia-MAIF est en adéquation avec les hypothèses sous-jacentes du SCR. Par conséquent, Filia-MAIF évalue ses risques « quantifiables » par la formule standard prévue par

la réglementation. Ces mêmes risques peuvent faire l'objet de scénarios de stress permettant d'évaluer l'évolution des taux de solvabilité en cas de réalisation de tels événements. Des risques « non quantifiables » sont évalués à dire d'expert de manière qualitative.

## B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

### B.4.1. Description du système de contrôle interne

Filia-MAIF fonctionnant principalement avec des moyens techniques et humains alloués par la MAIF, les principes généraux du contrôle interne définis à la MAIF s'appliquent à Filia-MAIF.

L'organisation du contrôle interne est structurée selon trois lignes de maîtrise et repose sur deux notions : le contrôle permanent regroupant le contrôle de premier et deuxième niveau (les deux premières lignes de maîtrise) et le contrôle périodique avec le contrôle de troisième niveau (la troisième et dernière ligne de maîtrise).

Le contrôle permanent de premier niveau encadre la première prise de risque qui se situe au niveau des opérationnels et de la hiérarchie sur le terrain. Le contrôle permanent de deuxième niveau anime et coordonne le système de contrôle interne.

Le contrôle périodique est indépendant des deux premiers niveaux et a pour vocation d'aider l'entreprise à atteindre ses objectifs en évaluant ses processus de gestion des risques, de contrôle, et plus globalement de gouvernance d'entreprise. Il est assuré par l'Audit interne (cf. § B.5).

La Direction de la Maîtrise des risques et du contrôle interne (DMRCI) de la MAIF est l'entité en charge du contrôle interne de niveau 2 pour Filia-MAIF. Elle rend compte de ses travaux au Comité de pilotage des risques et de conformité et informe le Comité des risques, d'audit et des comptes MAIF. Elle s'assure également de la cohérence des pratiques au sein du groupe et pour ce faire, organise des liens fonctionnels avec les différentes entités.

La DMRCI pilote la mise en œuvre de la gestion des risques opérationnels et anime le système de contrôle interne avec le concours d'un réseau de correspondants au sein des métiers. Les procédures clés du système de contrôle interne reposent sur :

- un dispositif de contrôle permanent de 1<sup>er</sup> niveau conçu et mis en œuvre par les entités métiers de l'ensemble MAIF et Filia-MAIF sur leur périmètre d'activités, avec le soutien du contrôle de niveau 2,
- un dispositif de contrôle permanent de 2<sup>e</sup> niveau organisé autour de déclarations métiers, de tests d'exécution et de contrôles de conception. Il est traduit dans un plan annuel de contrôle permanent de niveau 2 validé par le Comité de pilotage des risques et de conformité,
- un dispositif de reporting est mis en œuvre auprès des directions métiers : cartographie des risques opérationnels et résultats des activités de contrôle permanent.

La DMRCI assure la coordination de l'ensemble des dispositifs inclus dans le Plan de continuité des activités Filia-MAIF qui comprend plusieurs dispositifs opérationnels, à savoir le Plan de gestion de crise majeure, le Plan de continuité des activités Métiers groupe (pilotage DMRCI),

le Plan de reprise des activités du système d'information (pilotage DSI de la MAIF) et les plans de communication de crise (pilotés par le Secrétariat général). La Direction Filia-MAIF est commanditaire de la construction du Plan de continuité des activités Filia-MAIF.

## > Lien entre le système de gestion des risques et le système de contrôle interne

Le système de gestion des risques et le système de contrôle interne interagissent de manière complémentaire. Le système de gestion des risques pilote tous les risques en fixant des limites et un cadre de gestion des risques. Le système de contrôle interne veille à son application

et au respect des normes de la société. Le système de contrôle interne s'appuie donc sur le système de gestion des risques pour positionner les contrôles à effectuer. Ainsi, les travaux des deux systèmes interagissent et assurent une séparation des rôles et responsabilités.

### B.4.2. Fonction de vérification de la conformité

Les directions intègrent des personnes chargées plus particulièrement de veiller à la conformité des opérations aux lois et règlements liée à leur activité. Par ailleurs, l'équipe Conformité de la Direction Maîtrise

des risques et du contrôle interne de la MAIF s'assure, sur son périmètre d'activité, de la sécurisation des opérations conformément aux dispositions légales, réglementaires et aux normes professionnelles ou déontologiques.

Elle contribue à limiter les risques de sanctions, de pertes financières et/ou d'image qui seraient liés à une non-conformité. Son périmètre d'activité concerne principalement :

- la protection des sociétaires, assurés, adhérents, clients,
- la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT),
- la conformité des nouveaux produits et services ainsi que la conformité des modifications substantielles de produits et services existants,
- la protection des données personnelles,
- la déontologie,
- la sécurisation des Sous-traitances Importantes ou Critiques (STIC).

La fonction de vérification de la conformité reste indépendante dans l'exercice de sa mission et n'effectue pas d'acte de gestion opérationnelle. Elle appuie son action sur un réseau de correspondants présents à la MAIF et au sein du groupe.

La DMRCI réalise également les contrôles de vérification de la conformité à partir du plan de contrôle conformité.

## B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

### B.5.1. Missions

La finalité première de l'Audit interne est d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de gouvernance de l'entreprise. Au travers de cette évaluation, l'Audit interne est la dernière « ligne de maîtrise », qui donne à l'entreprise une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations.

Au-delà de l'assurance donnée, l'Audit interne apporte aussi, par ses recommandations, des conseils d'amélioration. Une valeur ajoutée complémentaire de l'Audit interne est de réaliser, grâce à son indépendance et sa qualification, des investigations ou états des lieux sur des sujets pouvant être sensibles, pour le compte de la Direction générale.

## B.5.2. Organisation de la fonction Audit interne et principaux travaux

Filia-MAIF fonctionnant principalement avec les moyens humains alloués par la MAIF, les acteurs de contrôle interne sont ceux de la MAIF. La Direction de l'Audit interne de la MAIF assure la fonction clé d'audit interne de Filia-MAIF au sens de Solvabilité 2. Elle réalise par ailleurs des missions d'audit interne sur Filia-MAIF pour les besoins de la MAIF, tête de groupe au sens de la gouvernance et au sens comptable. La quasi-totalité des activités de Filia-MAIF étant prise en charge par la MAIF, les conclusions des audits menés sur les processus et domaines de la MAIF sont applicables aux deux sociétés, sauf exception (par exemple liées aux différents statuts).

La Direction de l'Audit interne de la MAIF est rattachée hiérarchiquement et conjointement au président du conseil d'administration et au directeur général de la MAIF (dirigeants effectifs de la société). Elle rend également compte fonctionnellement :

- au Comité des risques, d'audit et des comptes de la MAIF,
- aux dirigeants effectifs de Filia-MAIF pour ce qui relève de sa responsabilité de fonction clé d'audit interne de Filia-MAIF.

Ce rattachement et ces reporting au plus haut niveau, contribuent à l'indépendance de l'Audit interne.

La Direction de l'Audit interne MAIF est composée à fin décembre 2017 d'une équipe pluridisciplinaire de 14 salariés (dont un salarié en cours de recrutement),

dimensionnée pour mener à bien ses missions. Les acteurs sont formés à la méthodologie de l'Audit interne directement issue de celle enseignée par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI), organisme dont l'Audit interne de la MAIF est membre. En fonction du thème des missions confiées, des formations spécialisées complémentaires peuvent être assurées (séminaires IFACI ou autre organisme).

L'Audit interne réalise principalement des missions d'assurance portant sur un processus, un thème ou une entité. En complément, il mène aussi ponctuellement des missions de conseil. Les conclusions d'audit font l'objet d'un dossier d'audit remis à la Direction générale de Filia-MAIF qui intervient formellement sur les plans d'action nécessitant un arbitrage. Après ces éventuels arbitrages, le dossier d'audit est adressé au président, à la Direction générale et au Comité des risques, d'audit et des comptes. Il contient les constats, les risques identifiés, les recommandations et le plan d'action des structures auditées.

Annuellement, l'Audit interne communique à la Direction générale, au conseil d'administration et au Comité des risques, d'audit et des comptes un rapport comprenant les résultats des activités d'audit interne de l'année et le suivi de mise en œuvre des principaux plans d'actions des missions antérieures.

## B.6. FONCTION ACTUARIELLE

### B.6.1. Missions

Les missions de la fonction actuarielle peuvent être regroupées selon quatre thématiques :

- les provisions techniques :
  - coordonner le calcul des provisions techniques, voire le superviser pour certains cas prévus par la directive Solvabilité 2,
  - garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques,
  - apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques,
  - comparer les meilleures estimations aux observations empiriques,
  - informer le conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques,
- la souscription : émettre un avis sur la politique globale de souscription,
- la réassurance : émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance,
- le système de gestion des risques : contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul du Capital de solvabilité requis (SCR) et du Minimum de capital requis (MCR) et pour ce qui concerne l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).

## B.6.2. Organisation de la fonction actuarielle et principaux travaux

Le responsable de la fonction actuarielle Filia-MAIF est le directeur de la Gestion Économique (MAIF), actuaire de formation.

Au sein de la Direction de la Gestion Économique et sous la supervision du responsable de la fonction actuarielle Filia-MAIF, les missions de la fonction actuarielle sur les volets provisions techniques, souscription et adéquation des dispositions prises en matière de réassurance sont exercées opérationnellement par le domaine actuariat, assurance et réassurance dont le responsable est actuaire. Les principaux travaux sont confiés à une équipe de 16 collaborateurs de la MAIF pour le compte de Filia-MAIF, expérimentés sur les calculs en normes Solvabilité 2, la MAIF réalisant les calculs de valorisation des provisions techniques depuis plus de 10 ans.

Les principaux éléments des activités liées aux calculs des provisions techniques décrites précédemment sont synthétisés dans un dossier relatif à l'exercice comptable analysé qui distingue :

- les travaux trimestriels réalisés en lien avec l'établissement des comptes trimestriels,
- les travaux annuels précisant un niveau de détail plus élevé.

La fonction actuarielle rédige notamment un rapport annuel permettant de motiver les différentes opinions exprimées

par le responsable de la fonction actuarielle de Filia-MAIF sur les provisions techniques, la politique de souscription et la politique de réassurance.

Dans ce rapport, la fonction actuarielle documente les travaux réalisés et les résultats, identifie les éventuelles lacunes et émet des recommandations.

Ce rapport ainsi que les opinions sont notamment partagés, en amont de la présentation aux instances, au sein du Comité Groupe de la fonction actuarielle qui associe les différentes directions impliquées dans les travaux et traite principalement de deux thématiques :

- la mise en place et le suivi du lien fonctionnel permettant d'assurer la cohérence des hypothèses et méthodes appliquées au sein du groupe MAIF,
- le rapport actuariel et les avis de la fonction actuarielle.

Cependant, si l'opinion de la fonction actuarielle faisait émerger une problématique significative sur un des sujets évoqués précédemment, l'opinion serait alors transmise au conseil d'administration au moment de sa validation.

Les productions de la fonction actuarielle, qui a en charge également le pilotage et la réalisation de l'évaluation quantitative des risques dont l'ORSA, sont notamment présentées au responsable de la fonction gestion des risques et aux différentes instances.

## B.7. SOUS-TRAITANCE

Filia-MAIF a conclu des accords avec des prestataires de services tiers en vue d'externaliser divers services dans le cadre d'opérations quotidiennes. Ce recours à la sous-traitance a pour objectif de maintenir l'accompagnement et le service rendu à ses adhérents, notamment le respect de ses engagements contractuels.

Ces accords d'externalisation l'exposant à des risques opérationnels ayant un impact financier et de réputation dans une hypothèse de défaillance desdits prestataires de services, il est indispensable de maîtriser les risques inhérents à ces interventions.

Cette sécurisation s'effectue en deux étapes :

- la formalisation d'une convention écrite signée entre le représentant de l'entité délégante et le représentant du sous-traitant (clauses contractuelles contenant des engagements du prestataire ayant pour finalité d'assurer par exemple : la continuité des activités, la protection et la qualité des données utilisées pour l'activité ou la fonction confiée par le délégant, le respect de la réglementation,

l'honorabilité du prestataire,...). Les travaux de mise en conformité des conventions se poursuivront en 2018,

- le suivi régulier de la sous-traitance importante et critique. Ce suivi se concrétise notamment par la remise d'une documentation et la réalisation d'un reporting. Chaque sous-traitance est sous la responsabilité d'un interlocuteur interne métier.

Par ailleurs, Filia-MAIF a rédigé sa politique de sous-traitance, revue annuellement et validée par le conseil d'administration.

Les principales conventions en vigueur au 31 décembre 2017 signées entre Filia-MAIF et la MAIF sont listées ci-après :

- accord de gestion comptable des traités communs de réassurance entre la MAIF et Filia-MAIF,
- accord de commercialisation entre la MAIF et Filia-MAIF,
- mandat de gestion financière entre la MAIF et Filia-MAIF,
- groupement de moyens répondant aux conditions fixées par l'article 261 B du CGI (équipements informatiques, gestion des ressources humaines...) entre la MAIF, Filia-MAIF, Parnasse-MAIF, MAIF Solutions financières, MAIF Avenir et MAIF Investissement Social et Solidaire (MISS) et ALTIMA Assurances,
- mandat d'intermédiaire en opérations de banque entre la MAIF, Filia-MAIF, MAIF Solutions financières, Parnasse-MAIF et Socram Banque,
- conventions d'assistance au bénéfice des assurés du groupe entre la MAIF, Filia-MAIF et IMA GIE,
- convention d'expertises ainsi que convention de prestations mesures conservatoires et travaux définitifs - habitation entre la MAIF, Filia-MAIF et GIE IMH.

## B.8. AUTRES INFORMATIONS

Filia-MAIF n'identifie pas d'autres informations notables à communiquer.



# PROFIL DE RISQUE

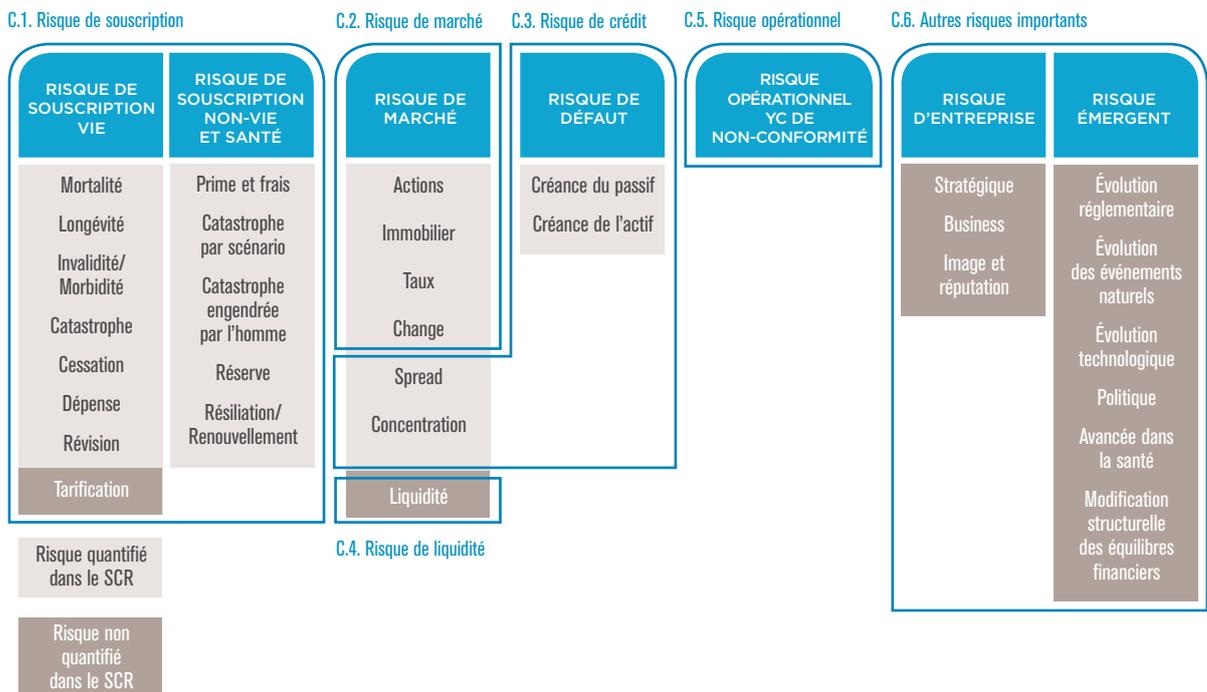
Le profil de risques d'un assureur regroupe l'ensemble des risques auxquels la société d'assurance est exposée, la quantification de ces expositions et l'ensemble des mesures de protection face à ces risques.

Les sections ci-après présentent de manière détaillée les principaux risques auxquels Filia-MAIF est exposée. Des mesures utilisées pour évaluer les risques et des techniques d'atténuation ou de transfert des risques auxquels Filia-MAIF a recours sont également abordées. Filia-MAIF est une société d'assurances dont l'activité principale est de couvrir ses sociétaires contre des aléas ou risques en appelant des cotisations d'assurance. Elle n'est pas exposée à des risques spécifiques par

rapport au marché et ne couvre pas de risques de nature exceptionnelle.

Les principaux risques auxquels Filia-MAIF est exposée résultent de son activité d'assureur Non-vie, de son organisation (Filia-MAIF fonctionne principalement avec des moyens techniques et humains alloués par la MAIF) et de son environnement, notamment économique. Le profil de risque décrit reflète les conclusions de la cartographie tous risques, outil essentiel du système de gestion des risques de Filia-MAIF dont la structure est présentée en § B.3 de ce rapport.

Le schéma synoptique suivant présente la cartographie tous risques qui s'applique aux principales entités du groupe MAIF :



Le profil de risque de Filia-MAIF est notamment évalué de manière quantitative selon le calcul du SCR déterminé selon la formule standard, pour la plupart des risques quantifiables (Solvency Capital Requirement, représentant le capital cible requis dans le cadre de la réglementation européenne, Solvabilité 2). Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des chocs de forte intensité susceptibles de se produire environ 1 fois tous les 200 ans. Les résultats de ce calcul sont présentés dans la suite de ce rapport en § E.2.

Ainsi, les risques les plus importants pour Filia-MAIF sont compris dans le calcul du SCR. Pour ces risques, la formule standard définie dans la directive Solvabilité 2 prévoit une méthode d'évaluation normalisée qui facilite la comparaison des expositions à des risques de natures différentes. Le calibrage de la formule standard est adapté pour la mesure du profil de risque de Filia-MAIF. Ces risques sont couverts par la mobilisation de fonds propres en quantité et en qualité suffisante (présentés dans la partie E) et par divers dispositifs de gestion des risques.

Dans le calcul du SCR, une réduction du besoin en capital est prévue pour tenir compte des effets de diversification entre les risques. Les principales catégories qui contribuent au SCR et génèrent de la diversification entre elles sont le risque de souscription et le risque de marché. Les autres catégories de risques ont des expositions unitaires plus faibles.

D'autres risques significatifs pour Filia-MAIF - risques d'entreprise, émergents (décrits en § C6), ou de liquidité (§ C4) - sont également détaillés. Ces derniers ne sont pas intégrés dans la formule standard et sont couverts par des dispositifs de gestion des risques spécifiques.

Afin de faciliter la lecture, les principaux risques auxquels Filia-MAIF est exposée sont regroupés au sein des modules suivants :

- risque de souscription,
- risque de marché,
- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque opérationnel,
- autres risques importants, incluant les risques d'entreprise et risques émergents.

Ces modules rappellent la structure de la cartographie tous risques. Les risques qui n'entrent pas dans le champ du SCR sont distingués, permettant ainsi de faire le lien avec la structure de la cartographie tous risques de Filia-MAIF.

## c.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

Appliquer une bonne segmentation (par ligne d'activité) est primordial car les calculs de SCR sont dépendants de cette maille de calcul.

Chaque contrat d'assurance doit donc être affecté à la ligne d'activité qui reflète au mieux le risque sous-jacent. In fine, quatre grandes familles de segmentation des engagements sont définies sous Solvabilité 2 : Vie, Non-vie, santé similaire à la vie (santé SLT) et santé non similaire à la vie (santé NSLT).

Les branches d'assurance dans lesquelles les dommages, généralement matériels et causés par un événement soudain et accidentel, sont connus rapidement et réglés dans des délais relativement courts (par exemple l'assurance dommage) sont désignés branches courtes. Par opposition, il peut s'écouler des mois ou même des années entre la survenance d'un sinistre et le règlement définitif des dommages pour les branches longues (par exemple l'assurance responsabilité civile).

Les traits saillants de l'exposition de Filia-MAIF à chacun de ces principaux risques sont présentés ci-dessous, après un rappel de la nature du risque.

Les principales techniques de gestion ou d'atténuation de ces risques mises en œuvre par Filia-MAIF sont décrites. Ces techniques propres à chaque risque s'inscrivent dans le dispositif général de gestion des risques détaillé auparavant en § B.3.

La correspondance entre les lignes d'activités et les principales garanties des contrats de Filia-MAIF est présentée dans la partie A.

Selon l'activité de l'assureur, le risque de souscription peut être composé d'un ou plusieurs éléments parmi les risques santé (épidémie...), risques vie (longévité, mortalité, rachat...) et risques Non-vie (prime, réserve, catastrophe...). Filia-MAIF est principalement affectée par ces derniers, qui traduisent les incertitudes relatives aux résultats des souscriptions des contrats d'assurance distribués.

Le risque de souscription de Filia-MAIF est réparti entre la Non-vie majoritairement, la santé et la Vie. Le risque de souscription se décompose en risque de prime, risque de réserve, risque catastrophe et risque de chute.

Les risques auxquels est exposée Filia-MAIF diffèrent selon la nature et l'objet du produit :

- les produits Filia-MAIF commercialisés, notamment Vam et Raqvam, induisent des risques :
  - de dérive de la sinistralité récurrente due soit aux fréquences (plus particulièrement en risque dommages), soit aux coûts moyens (plus particulièrement en responsabilité civile),
  - de survenance de sinistres exceptionnels : phénomènes climatiques (grêle, subsidence, inondation, tempête...) ou liés à l'action humaine (explosion d'un véhicule dans un tunnel, incendie d'un immeuble avec propagation...).
- les produits d'assurance de personnes, notamment Praxis engendrent essentiellement des risques de fréquence et coût moyen. Certaines indemnités de sinistres dits corporels sont gérées sous forme de rente sujette à un risque de longévité et de taux/inflation,
- tous les produits génèrent à des niveaux divers des asymétries entre l'actif et le passif.

Pour concevoir les produits et suivre leur adéquation et équilibre technique, Filia-MAIF s'appuie donc principalement sur l'expertise des équipes MAIF, ses données et celles de la profession afin d'élaborer des estimations au plus juste via des méthodes statistiques et actuarielles. La mesure des engagements et des flux futurs des produits d'assurance s'appuie sur des hypothèses d'évolution prospective de facteurs d'origine économique, de sinistralité ou le comportement des assurés. Des études sont réalisées régulièrement afin de déterminer les événements

susceptibles d'affecter sensiblement Filia-MAIF, permettant d'assurer une veille et de mesurer l'exposition à ces risques.

Au-delà d'une couverture par des fonds propres, Filia-MAIF suit les risques liés à la souscription, la tarification et la revue des provisions techniques en s'appuyant sur un ensemble d'outils actuariels. Elle s'adapte aux évolutions des cycles du marché de l'assurance et plus généralement aux modifications de leur environnement politique et économique.

De manière générale, les risques d'assurance sont suivis par quatre processus :

- analyse de la tarification et de la rentabilité ajustée du risque pour les nouveaux produits, préalablement à leur lancement, qui vient compléter les règles de souscription/sélection,
- revue des provisions techniques,
- revue du programme de réassurance,
- veille juridique et réglementaire (risques émergents) pour partager l'expertise avec les équipes de souscription et les responsables de la souscription et de la réassurance.

### **c.1.1. Risque de prime**

Encore appelé risque de tarification, le risque de prime correspond au risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues.

peuvent être à l'origine de ce risque dont la dérive de la sinistralité par exemple (en fréquence et/ou en coût), ce qui pourrait dégrader le résultat et donc la solvabilité à terme.

La branche automobile représente une part significative du chiffre d'affaires de Filia-MAIF. De nombreuses causes

Ce risque est évalué selon la formule standard.

### **c.1.2. Risque de réserve**

Le risque de réserve se matérialise lorsque les flux de règlements de sinistres diffèrent des provisions dans un sens défavorable.

sur la base de l'évaluation réalisée des faits et circonstances alors connus, de l'examen des profils historiques de règlement, d'estimations de tendances en matière de gravité et de fréquence des dossiers, de principes juridiques de responsabilité et d'autres facteurs.

Conformément à la pratique du secteur et aux obligations comptables et réglementaires, la société constitue des provisions (réserves) tant liées au règlement des charges qu'au titre des recours. Les provisions correspondent à une estimation du montant du passif à une date donnée établie en fonction de techniques de projection actuarielle. Ces estimations de provisions sont des prévisions du coût probable du règlement et de la gestion ultime des dossiers,

La méthode d'estimation des provisions se fonde sur les informations les plus récentes disponibles au moment de la constitution des réserves initiales et diffère selon la typologie branche longue ou branche courte.

### c.1.3. Risque catastrophe

Le risque catastrophe résulte d'événements extrêmes ou irréguliers non intégrés dans les risques de prime et de réserve. Il peut être généré par un acte individuel ou par des événements naturels.

Au cours de ces dernières années, les changements climatiques, dont le réchauffement, ont, selon certaines études, augmenté le caractère imprévisible et la fréquence des catastrophes naturelles (notamment les ouragans, orages de grêle, tremblement de terre, sécheresse, feux, explosions, gelées et inondations) et, associés à des

catastrophes engendrées par l'homme (dont les actes de terrorisme) ont contribué à l'incertitude concernant les tendances futures et expositions au risque catastrophe. L'évolution de ce risque est suivie par Fila-MAIF, qui veille à gérer son exposition en commençant par sélectionner et prévenir ces risques, maîtriser l'accumulation de ces risques, souscrire à des programmes de réassurance et utiliser des données disponibles afin d'évaluer les risques potentiels de catastrophe.

Ce risque est évalué selon la formule standard.

### c.1.4. Risque de chute

Des évolutions législatives comme la loi dite « Hamon », qui facilite sous condition les résiliations en cours d'année par les assurés, peuvent entraîner des mouvements sur les portefeuilles des sociétés.

Le risque de chute peut également concerner les phénomènes d'anti-sélection, qui jouent un rôle important dans les domaines de l'assurance et de la gestion des risques. Ces dysfonctionnements des marchés d'assurance résultent d'un problème d'asymétrie de l'information entre

assureur et assuré. Le problème d'anti-sélection survient lorsque la population est hétérogène et que l'assureur ne peut observer toutes les caractéristiques qui expliquent la sinistralité des assurés. Cette asymétrie d'information engendre l'exclusion des assurés dont le coût moyen est faible et dans un cas extrême, la disparition du marché.

Ce risque de chute ou de perte de portefeuille rentable est évalué selon la formule standard.

## c.2. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille d'actifs.

Le risque de marché de Fila-MAIF se décompose en risque actions, risque immobilier, risque de taux d'intérêt, risque de spread, risque de change et risque de concentration.

Le risque de spread de crédit est décrit en § C.3, consacré au risque de crédit.

Fila-MAIF a délégué à la MAIF la mise en œuvre de sa gestion financière (y compris sa politique de gestion des risques d'investissements, sa politique de gestion tactique des placements et sa politique de gestion actif-passif) et la comptabilité de ses placements.

Pour l'ensemble du portefeuille d'actifs, Fila-MAIF n'investit que dans des actifs et instruments financiers après une analyse pour identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer les risques de manière adéquate et selon le « principe de la personne prudente ». Pour les actifs de placements, l'investissement dans une nouvelle classe

d'actifs est conditionné à l'approbation du Comité politiques d'investissements et gestion d'actifs avant d'être validé par le conseil d'administration de Fila-MAIF.

La politique de gestion des risques des investissements et la politique de gestion des risques de liquidité et concentration de Fila-MAIF sont fixées de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. De même, les actifs sont majoritairement domiciliés dans les pays membres de l'OCDE. Cela permet de garantir leur disponibilité.

Fila-MAIF applique l'approche par transparence, qui consiste à calculer le Capital de solvabilité requis sur la base de chaque actif sous-jacent des organismes de placement collectif et autres investissements sous forme de fonds.

Les actifs détenus aux fins de la couverture des provisions techniques sont également investis d'une façon adaptée à la nature et à la durée des engagements d'assurance et de réassurance. À ce titre, des études actif-passif sont réalisées orientant l'allocation stratégique d'actif en classe d'actifs et durée du portefeuille.

### c.2.1. Risque actions

Le risque actions correspond au risque de variation du cours des actions (cotées ou non cotées).

La volatilité des marchés financiers mondiaux particulièrement basse en 2017 devrait augmenter. Le ralentissement de la progression des liquidités, la maturité des cycles tant économiques que boursiers, un sentiment de marché et des valorisations élevées seront des conducteurs

majeurs de cette volatilité. Elle a un impact direct sur la valorisation des portefeuilles puisque la valeur de certains investissements peut varier de manière significative en fonction des conditions précitées.

Les équipes de la MAIF procèdent à un suivi régulier de la gestion déléguée de cette classe d'actifs.

Ce risque est évalué selon la formule standard.

### c.2.2. Risque immobilier

Le risque immobilier correspond au risque de variation du prix ou de la valorisation d'un actif résultant d'une évolution défavorable du prix des biens immobiliers.

Ce risque est géré de la même façon que le risque actions, et quantifié selon la formule standard.

### c.2.3. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de variation du prix ou de la valorisation des actifs de taux et de passif résultant

d'une variation des taux d'intérêt sans risque. Ceci inclut l'asymétrie entre l'actif et le passif.

En période de baisse des taux d'intérêt :

- la valorisation au bilan des indemnités sous forme de rentes augmente par exemple,
- la valorisation du portefeuille d'obligations à taux fixe augmente,
- en revanche, les nouveaux investissements réalisés sur des taux d'intérêt plus faibles font baisser le rendement du portefeuille.

À l'inverse, en période de hausse des taux :

- la valorisation au bilan des indemnités sous forme de rentes diminue,
- la valeur du portefeuille d'obligations à taux fixe diminue, ce qui peut avoir un impact significatif sur la solvabilité,
- en revanche, les nouveaux investissements réalisés sur des taux d'intérêt plus élevés augmenteront le rendement du portefeuille obligataire.

En outre, l'obtention de liquidités aux fins de respecter les engagements de la société suite à des événements importants (i.e. catastrophe naturelle) pourrait dans des scénarios extrêmes imposer de liquider des investissements à échéance fixe à un moment où les cours de ces actifs ne sont pas favorables, ce qui pourrait entraîner des pertes sur investissement et diminuer les revenus nets. Cette situation défavorable ne peut se produire qu'en situation extrême puisque Filia-MAIF intègre, dans la mesure du possible, des dispositifs adaptés dans de nombreux traités de réassurance pour se prémunir contre ce risque.

Ce risque est évalué selon la formule standard.

### c.2.4. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation du prix ou de la valorisation d'un actif ou d'un passif financier libellé en devises étrangères résultant d'une évolution défavorable du cours de conversion avec la devise de référence (monnaie nationale).

Filia-MAIF investit exclusivement sur des actifs libellés en euro. Néanmoins, de manière limitée, elle est exposée aux risques de change dans le cadre de fonds d'investissements en gestion déléguée.

Ce risque est évalué selon la formule standard.

### c.3. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte du principal (somme investie ou prêtée au départ) ou perte de rémunération financière résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières,

de contreparties ou de tout autre débiteur et auquel les sociétés d'assurance sont exposées sous forme de risque de spread, risque de concentration et risque de défaut (encore appelé risque de contrepartie).

Filia-MAIF est principalement exposée en ce qui concerne :

- les placements financiers, et plus particulièrement le portefeuille obligataire (risque de spread),
- les créances sur les réassureurs, nées des opérations de cession en réassurance (risque de défaut),
- les créances sur les banques, nées des dépôts de trésorerie (risque de défaut),
- les cotisations des sociétaires, recours sur des sociétés tiers, commissions... (risque de défaut).

#### c.3.1. Risque de spread

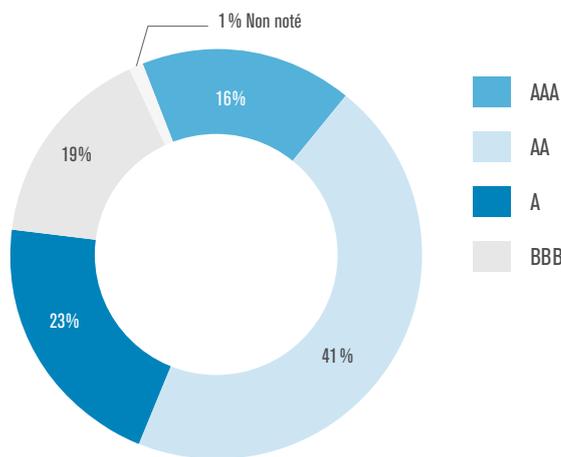
Le risque de spread est le risque de variation du prix ou de la valorisation d'un actif résultant d'une évolution défavorable de l'écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et le taux de rentabilité actuariel d'un emprunt sans risque de durée identique. L'origine du risque est une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur obligataire (hors obligations souveraines zone euro).

Le spread est également couramment appelé prime de risque.

Le risque de spread est maîtrisé par la mise en place d'un processus de sélection rigoureux des émetteurs et de limites portant sur le respect d'un haut niveau de qualité de portefeuille (limites par notation) et sur des stratégies de diversification par pays, secteur, et émetteurs.

À fin 2017, le portefeuille obligataire, ventilé par notation, est présenté ci-dessous. Cette répartition respecte les limites définies pour l'exercice 2017.

Portefeuille obligataire par notation en valeur de marché



Ce risque est évalué selon la formule standard.

### c.3.2. Risque de concentration

Le risque de concentration se définit comme le risque découlant de toutes les expositions au risque qui sont assorties d'un potentiel de perte suffisamment important pour menacer la solvabilité ou la situation financière de

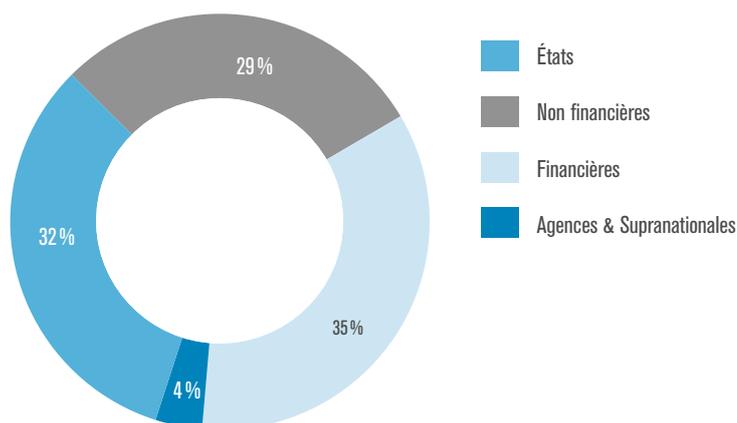
Filia-MAIF. Ce risque découle ainsi, soit d'un manque de diversification du portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante à un seul et unique émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés.

Le risque de concentration de marché est limité à Filia-MAIF par la mise en place de différents niveaux de diversification dans le cadre de la politique de gestion tactique des placements.

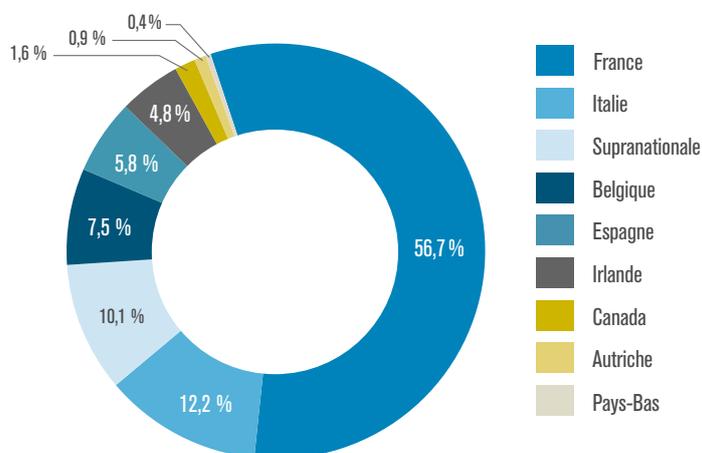
- Le premier niveau de diversification est établi à partir d'une matrice d'allocation des actifs qui fixe des proportions minimales et maximales pour chacune des grandes classes d'actifs de l'univers d'investissements.
- De plus, des règles de dispersion existent pour la gestion directe.
- Enfin, des ratios d'emprise sont imposés par la politique de gestion tactique des placements pour la gestion déléguée, hors fonds dédiés aux sociétés du groupe MAIF.

Le respect de ces limites est vérifié à chaque souscription sur un émetteur.

À fin 2017, le portefeuille obligataire en direct, ventilé par secteur, est présenté ci-dessous. Le poids des emprunts d'États ou assimilés y est important.



L'exposition de Filia-MAIF aux titres souverains émis par les États et agences & supranationales est présentée ci-après :



Dans le cadre de la gestion déléguée, le groupe MAIF a défini plusieurs critères de sélection des sociétés de gestion (ou de toute autre entité assurant ou conseillant la gestion).

Le risque de concentration est évalué selon la formule standard (SCR marché).

### c.3.3. Risque de défaut de contrepartie

Le risque de défaut (également appelé risque de contrepartie) est le risque qu'un débiteur ou qu'une contrepartie de Filia-MAIF n'honore pas ses engagements dans les conditions initialement prévues (livraison, paiement, remboursement, etc.).

Le risque de défaut d'un réassureur est géré en amont de la souscription des traités de réassurance, notamment en définissant des critères de sélection des réassureurs, essentiellement sur la notation des réassureurs et sur la dispersion des réassureurs de manière à éviter une exposition excessive à un réassureur en particulier.

Au cours de l'année, un suivi régulier est réalisé sur les traités de réassurance. Ce suivi comprend notamment :

- la constitution des comptes trimestriels de trésorerie,
- la réalisation des comptes techniques annuels, par traités et par types de risques couverts,
- l'évolution des notations des réassureurs,
- la communication des informations aux réassureurs,
- le recouvrement et le suivi des soldes à régler.

Le risque de défaut d'une banque ou le défaut des sociétaires (non-paiement de sa cotisation) ne sont pas détaillés dans ce rapport. Le risque de défaut est évalué selon la formule standard.

## c.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se décompose en deux risques :

- le risque d'illiquidité, qui se définit comme le risque de ne pas pouvoir céder des actifs en vue d'honorer les engagements financiers de l'assureur au moment où ceux-ci deviennent exigibles. Filia-MAIF considère également comme risque d'illiquidité, le risque de céder nécessairement des actifs dans des conditions dégradées pour honorer ses engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles (risque de devoir vendre des actifs en moins-values et donc de générer des pertes pour faire face aux engagements : décaissements pour régler les sinistres, les frais généraux...),
- le risque de trésorerie, qui correspond à une impossibilité de faire face aux engagements de court terme (décaissements pour régler la sinistralité, les frais généraux...).

Filia-MAIF investit majoritairement sur des supports considérés comme liquides (placements monétaires, emprunts d'État de la zone Euro, obligations dites « investment grade » émises par des agences, des entreprises et des banques...). La part importante de titres liquides dans le portefeuille de Filia-MAIF doit permettre de faire face à un besoin imprévu de trésorerie sans avoir à céder des titres difficilement cessibles. Les flux récurrents générés par les obligations, les dividendes et les loyers assurent des entrées régulières en trésorerie.

Des travaux actif-passif sont réalisés chaque année, en amont de la rédaction des politiques de gestion des risques d'investissements et de gestion tactique des placements. Ces travaux intègrent notamment la définition de l'allocation stratégique d'actifs et l'analyse du risque

de liquidité avec une vision moyen/long terme, ainsi il en découle la détermination de limites opérationnelles sur les investissements.

Quotidiennement sont réalisés l'actualisation du prévisionnel de trésorerie sur l'année en cours et le suivi des règles de gestion (limites).

Des calculs de projections de flux sont réalisés trimestriellement au sein du groupe MAIF, permettant ainsi de déceler les éventuelles insuffisances de trésorerie à court/moyen terme.

Au moins une fois par an, une analyse des risques de liquidité est réalisée.

## C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL

La définition du risque opérationnel, telle que rédigée dans les textes en normes Solvabilité 2, est celle retenue par Filia-MAIF : «Le risque opérationnel est un risque de perte provenant de processus internes inadéquats ou défaillants, de personnes, de systèmes ou d'événements externes». Cette définition recouvre notamment les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes

d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents-incendies-inondations sur les bâtiments du groupe MAIF.

Ce risque est évalué selon la formule standard, via une approche forfaitaire globale et indépendante des risques sous-jacents.

Les principaux risques opérationnels de Filia-MAIF identifiés sont :

### ○ **risque de sous-traitance importante ou critique (STIC).**

Filia-MAIF fonctionne principalement avec des moyens techniques et humains alloués par la MAIF. Le risque et le dispositif Filia-MAIF sont présentés en § B.7. ;

### ○ **risque de vol des données et indisponibilité du Système d'Information.**

Filia-MAIF s'appuie principalement sur les moyens techniques et humains de la MAIF, qui dispose d'une équipe dédiée à la Sécurité des systèmes d'informations (SI). Des procédures d'octroi et de retrait des accès aux applications et aux répertoires sont en place afin d'éviter le risque de vol de données. La société dispose d'un système d'information résilient à base de haute disponibilité. Les équipes informatiques ont élaboré et tiennent à jour un Plan de reprise des activités du système d'information ainsi qu'un dispositif de gestion de crise

couvrant notamment des cyber-attaques. Une attention particulière est mise en place pour les opérations confiées à des sous-traitants ;

### ○ **risque de non-conformité à des obligations réglementaires**

Afin de sécuriser la mise en conformité aux nombreuses obligations règlementaires qui s'imposent aux sociétés d'assurance, Filia-MAIF s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, tant sur la réglementation existante que sur la déclinaison des réglementations nouvelles.

En amont, les mises en conformité au regard des évolutions législatives et réglementaires impliquent toutes les Directions métiers concernées et sont accompagnées par les différentes entités juridiques et Conformité.

En aval, la maîtrise des risques de non-conformité, et le suivi des dispositifs mis en œuvre, sont sécurisés par le contrôle permanent et périodique.

## C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

En plus des risques décrits ci-avant, Filia-MAIF a identifié des risques émergents et des risques d'entreprise, à savoir :

- le risque de construction, maintenance ou usage inadapté ou inadéquat des modélisations,
- le risque de réputation et gestion de crise,
- le risque d'évolution économique ou juridique.

Pour ces risques, l'impact n'est pas quantifiable ; cependant, des processus de gestion des risques et de contrôle interne ont été déployés de manière à fournir une maîtrise attentive des risques et une sécurité raisonnable de l'activité, de la solvabilité et de la situation financière de l'entreprise.

### C.6.1. Risques de construction, maintenance ou usage inadapté ou inadéquat des modélisations

Communément appelé risque de modèle, ce risque concerne tous les acteurs du marché. Il peut se définir comme étant le risque d'obtenir des prévisions ou des indications erronées conduisant soit à des décisions managériales impropres ou sous-optimales, soit à des erreurs d'évaluations.

Un grand nombre de facteurs peuvent contribuer au risque de modèle, la maîtrise de ce risque passe donc par un ensemble de procédures destinées à vérifier la qualité des données, la validité des traitements effectués et la cohérence des résultats : par exemple suivi de l'historique,

vérification du niveau de stabilité du modèle, tests de retour arrière pour évaluer la marge d'erreur due au modèle... La maîtrise du risque demande aussi le recours à un personnel qualifié et expérimenté, ainsi qu'une démarche d'amélioration continue du modèle et du système de contrôle interne dans lequel il se trouve intégré.

Les principales activités potentiellement concernées par le risque de construction, maintenance ou usage inadapté ou inadéquat des modélisations concernent de nombreux domaines, dont la réassurance, le provisionnement, la tarification, la gestion actif-passif et l'allocation stratégique d'actif.

### c.6.2. Risques de réputation et gestion de crise

La réputation de Fila-MAIF est assimilée à celle du groupe MAIF. Le groupe MAIF procède à une veille régulière sur son image et sa réputation. Cette veille est à la fois vis-à-vis de la presse, internet (par exemple blog, réseaux sociaux) ou publications judiciaires.

La gestion de crise peut conduire à activer notamment le Plan de continuité des activités, y compris le PRA SI, présenté en § B.4.

### c.6.3. Risque d'évolution économique ou juridique

Fila-MAIF est attentive, via un dispositif de veille, à toute évolution juridique qui conduirait à une perte de compétitivité

(via un accroissement des engagements) des produits d'assurance Non-vie ainsi qu'à l'évolution économique.

### c.6.4. Risques émergents

Fila-MAIF est également en veille sur les risques émergents. Ce sont les risques non encore connus, qui peuvent se développer ou qui existent déjà et évoluent constamment. Les risques émergents sont ainsi caractérisés par un haut degré d'incertitude, puisque certains ne se manifesteront jamais. Les risques émergents font l'objet d'un processus spécifique d'identification et d'analyse. La société réalise une veille de marché (publications scientifiques, réglementation, décisions de justice, économie...) pour identifier et élaborer des réponses de manière à anticiper la survenance de ces risques.

#### > Évolution des comportements

Pour répondre aux risques émergents et aux nouveaux comportements ou aux nouvelles technologies, une filiale du groupe MAIF, MAIF Avenir a vocation à financer et renforcer des partenariats avec des start-up dans les domaines de l'économie collaborative, de l'innovation et du digital, qui contribuent à la stratégie du groupe. La maîtrise technologique, capacité d'innovation, agilité... sont autant d'atouts pour inventer les nouveaux services et les métiers de demain.

#### > Évolution des attentes sociétales et environnementales pour les investissements financiers

Dans une démarche environnementale globale, la MAIF veille activement à minimiser les impacts de ses activités sur le climat et soutient notamment des initiatives de sensibilisation du grand public aux risques liés au changement climatique lié au gaz à effet de serre ou à l'industrie du carbone (rapport RSE disponible sur le site internet MAIF).

La MAIF souhaite également accompagner la transition énergétique. Dans ce cadre, elle intègre des contraintes environnementales dans sa stratégie d'investissement. Par exemple, un objectif de part verte de 2 % en moyenne des actifs financiers du groupe MAIF (hors participations stratégiques et immobilier d'exploitation), et l'exclusion des entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires ou produisant plus de 30 % de leur électricité à partir du charbon.

## c.7 . AUTRES INFORMATIONS

La société n'a pas eu recours à des véhicules de titrisation.

La titrisation est une technique financière qui vise à transférer à des investisseurs des actifs financiers en les transformant en titres financiers émis sur le marché des capitaux, le tout via une société *ad hoc*.



D

# VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

La valorisation des actifs et des passifs de Filia-MAIF concourt à la détermination du SCR, du MCR et des fonds propres éligibles pour les couvrir, présentés dans la suite de ce rapport en partie E.

Le bilan repris ci-après présente le bilan prudentiel, établi selon les règles définies dans la directive

Solvabilité 2 et ses textes d'application. Le montant des actifs et passifs valorisés selon les normes comptables françaises y figure également à titre de comparaison. L'actif net correspond à la différence entre le total de l'actif et le total du passif. Le bilan est arrêté au 31 décembre 2017.

Les chiffres sont présentés en milliers d'euros.

ACTIF	SOLVABILITÉ 2	NORMES COMPTABLES FRANÇAISES	ÉCART
Écarts d'acquisitions	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-	-
Actifs incorporels	-	-	-
Impôts différés actifs	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	-	-	-
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	1 658 124	1 509 122	149 002
• Immobilier (autre que pour usage propre)	-	-	-
• Participations	132 873	101 581	31 292
• Actions	12 354	8 867	3 488
> Actions cotées	-	-	-
> Actions non cotées	12 354	8 867	3 488
• Obligations	1 034 134	962 617	71 518
> Obligations d'État	374 169	343 665	30 504
> Obligations de sociétés	659 965	618 952	41 014
> Obligations structurées	-	-	-
> Titres garantis	-	-	-
• Fonds d'investissement	390 451	347 747	42 704
• Produits dérivés	-	-	-
• Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	88 312	88 312	-
• Autres placements	-	-	-
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
• Avances sur polices	-	-	-
• Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
• Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Provisions techniques cédées	80 469	88 306	- 7 837
• Non-vie et santé similaire à la Non-vie	80 469	88 306	- 7 837
> Non-vie hors santé	80 872	88 306	- 7 434
> Santé similaire à la Non-vie	- 403	-	- 403
• Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	-	-	-
> Santé similaire à la vie	-	-	-
> Vie hors santé, UC ou indexés	-	-	-
• UC ou indexés	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance	12 080	12 080	-
Créances nées d'opérations de réassurance	4 504	4 504	-
Autres créances (hors assurance)	195 994	195 994	-
Actions auto-détenues	-	-	-
Instruments de fonds propres appelés et non payés	-	-	-
Trésorerie et équivalent trésorerie	36 591	36 591	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	-	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 987 762</b>	<b>1 846 597</b>	<b>141 165</b>

PASSIF	SOLVABILITÉ 2	NORMES COMPTABLES FRANÇAISES	ÉCART
<b>Provisions techniques - Non-vie</b>	<b>935 117</b>	<b>1 027 695</b>	<b>- 92 578</b>
• Provisions techniques Non-vie (hors santé)	857 868	891 436	- 33 568
> Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-
> Meilleure estimation	779 280	-	-
> Marge de risque	78 588	-	-
• Provisions techniques santé (similaire à la Non-vie)	77 249	136 258	- 59 010
> Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-
> Meilleure estimation	69 287	-	-
> Marge de risque	7 962	-	-
<b>Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)</b>	<b>111 538</b>	<b>126 405</b>	<b>- 14 867</b>
• Provisions techniques santé (similaire à la vie)	14 670	17 748	- 3 078
> Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-
> Meilleure estimation	13 166	-	-
> Marge de risque	1 504	-	-
• Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	96 868	108 657	- 11 789
> Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-
> Meilleure estimation	86 936	-	-
> Marge de risque	9 932	-	-
<b>Provisions techniques UC ou indexés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
• Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-
• Meilleure estimation	-	-	-
• Marge de risque	-	-	-
<b>Autres provisions techniques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Passifs éventuels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Provisions autres que les provisions techniques	322	322	-
Provision pour retraite et autres avantages	-	-	-
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	6 059	6 059	-
Impôts différés passifs	41 513	-	41 513
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	6 539	6 539	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	158 355	158 355	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 571	2 571	-
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	197 134	197 134	-
Dettes subordonnées	-	-	-
• Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	-	-	-
• Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 459 148</b>	<b>1 525 080</b>	<b>- 65 932</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>528 615</b>	<b>321 517</b>	<b>207 097</b>

L'établissement du bilan, selon les règles en normes Solvabilité 2 et selon les normes comptables françaises, s'appuie sur certaines hypothèses et estimations.

## > Principes généraux de valorisation des actifs et passifs dans le bilan en normes Solvabilité 2

La directive Solvabilité 2 requiert une valorisation économique des actifs et passifs. Ainsi, les actifs et passifs sont comptabilisés à la juste valeur, i.e. le montant pour lequel ils pourraient être échangés (actifs)

ou transférés ou réglés (passifs) dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes.

## > Principales différences avec les normes comptables françaises

Les principales différences de valorisation entre le bilan en normes Solvabilité 2 et le bilan établi selon les normes comptables françaises portent sur les postes suivants :

- valorisation nulle des actifs incorporels dans le bilan en normes Solvabilité 2,
- revalorisation des placements à la juste valeur dans le bilan en normes Solvabilité 2, intégrant les plus et moins-values latentes à la valeur historique corrigée des amortissements et dépréciations retenus dans le Bilan normes françaises,
- revalorisation en valeur économique des provisions techniques dans le bilan en normes Solvabilité 2 par rapport à la valeur selon les normes françaises, en général non actualisée et intégrant une marge de prudence,
- comptabilisation d'impôts différés dans le bilan en normes Solvabilité 2, qui ne sont pas reconnus dans le bilan en normes comptables françaises.

Par ailleurs, l'évaluation des actifs et des passifs a été réalisée sur la base de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Aucun événement postérieur à la clôture significatif n'a été identifié.

Les § D1, D2 et D3 ci-après développent le contenu des postes les plus significatifs du bilan et détaillent les principes généraux de valorisation décrits ci-dessus pour le bilan en normes Solvabilité 2 en les comparant aux

normes françaises, respectivement pour les actifs, les provisions techniques et les autres passifs (hors provisions techniques). Le § D4 revient sur les principales natures d'actifs pour lesquelles des méthodes de valorisation alternatives à l'utilisation directe ou indirecte d'un marché actif sont utilisées.

## D.1. ACTIFS

Les principaux postes de l'actif du bilan sont décrits ci-après :

- participations ;
- obligations ;
- fonds d'investissement ;
- provisions techniques cédées ;
- autres actifs.

### D.1.1. Placements

La grande majorité des titres détenus par Filia-MAIF est valorisée par référence aux prix de transactions sur un marché actif pour le même actif ou pour des actifs similaires. Compte tenu de la qualité de son portefeuille d'instruments financiers, Filia-MAIF considère que la valorisation de l'essentiel de ses placements ne présente ainsi pas d'incertitudes significatives.

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs correspond aux prix de transactions constatés sur ce marché, lorsqu'ils sont disponibles. Le marché est considéré comme actif si des cours présentant une dispersion limitée peuvent être obtenus aisément et régulièrement auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un service de cotation ou d'autres sources externes et qu'ils reflètent des transactions réelles. Comme le nombre et le volume de transactions peuvent parfois

difficilement être appréciés, Filia-MAIF prend également en compte la fréquence d'alimentation des cotations comme critère d'activité du marché. En pratique, le dernier cours coté est retenu.

En l'absence de transactions constatées sur un marché actif, l'évaluation est confiée à des prestataires externes et indépendants ou repose sur des techniques de valorisation. Ces techniques intègrent une part importante de jugement, liée au choix des méthodes de valorisation, des hypothèses retenues, des paramètres et des données utilisées. Elles s'appuient autant que possible sur des données de marché observables. Pour les participations, des méthodes de valorisation spécifiques sont prévues dans les textes d'application de la directive Solvabilité 2. Ces méthodes sont précisées ci-après.

## Participations

Les participations correspondent aux entreprises liées à Filia-MAIF dans lesquelles Filia-MAIF ou le groupe MAIF détient au moins 20 % du capital.

Les principales participations de Filia-MAIF sont des fonds d'investissements, des Sociétés Civiles Immobilières valorisés au dernier prix de rachat calculé et publié par la société de gestion, et des actions des sociétés IMA et MAIF Solutions financières.

Ces actions sont valorisées selon la méthode retenue dans les comptes annuels publiés en normes françaises correspondant au montant pour lequel elles pourraient être échangées dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

En normes comptables françaises, les participations sont comptabilisées sur la base du coût historique, diminué d'éventuelles dépréciations.

## Actions non cotées

Cette catégorie est principalement composée par les parts d'une société civile immobilière qui est valorisée au dernier prix de rachat calculé et publié par la société de gestion.

En normes comptables françaises, les parts de SCI sont comptabilisées sur la base du coût historique, diminué d'éventuelles dépréciations.

## Obligations

Les obligations d'État regroupent les obligations et titres de créances négociables émis ou garantis par :

- des autorités publiques,
- des administrations centrales,
- des institutions publiques supranationales,
- des administrations régionales ou municipales.

Les obligations de sociétés sont constituées des obligations et titres de créances négociables ainsi que des titres participatifs et subordonnés émis par des entreprises.

Les obligations sont valorisées à la juste valeur dans le bilan en normes Solvabilité 2.

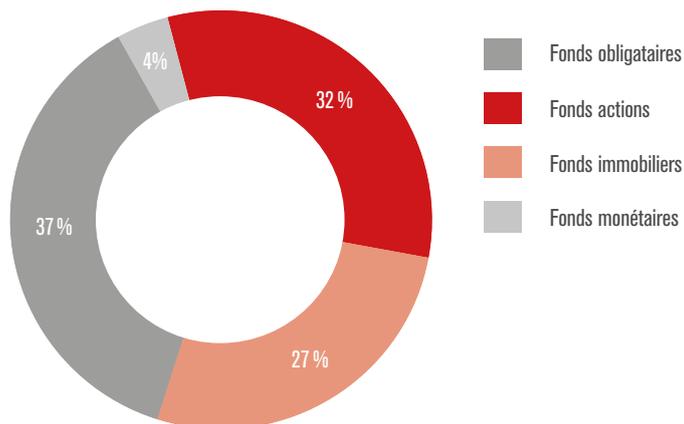
En normes comptables françaises, les obligations sont comptabilisées sur la base du prix d'achat, ajusté des surcotes et décotes (différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement), amorties sur la durée résiduelle du titre et d'éventuelles dépréciations en cas de difficultés financières de l'émetteur.

## Fonds d'investissement

Les fonds d'investissement, détenus à moins de 20 % par le groupe MAIF, regroupent l'ensemble des organismes dont l'objectif est le placement collectif en valeurs mobilières et/ou dans d'autres actifs.

Le graphique ci-dessous présente la répartition de la valeur des parts ou actions de fonds acquises par Filia-MAIF selon la nature des actifs détenus par les fonds :

**Répartition des fonds d'investissements détenus en fonction de la nature des actifs détenus par les fonds**



La valeur des fonds retenue dans le bilan en normes Solvabilité 2 correspond au dernier prix de rachat calculé et publié par la société de gestion ou aux valeurs d'expertise pour les sociétés immobilières.

En normes comptables françaises, les parts ou actions de fonds sont comptabilisées au prix d'achat, ajusté des dépréciations éventuelles.

## Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie

Il s'agit des dépôts non transférables c'est-à-dire des dépôts non utilisables à tout moment pour effectuer des paiements, non échangeables contre des liquidités et non transférables sans restriction ou pénalité significative.

Filia-MAIF classe sur cette ligne les dépôts et comptes à terme et les valorise en normes Solvabilité 2 comme en normes comptables françaises, à leur prix de revient.

### D.1.2. Provisions techniques cédées

Le calcul des provisions techniques cédées aux réassureurs en normes comptables françaises se base sur les données comptabilisées en brut de réassurance auxquelles sont appliqués les différents traités de réassurance en vigueur à chaque survenance.

En normes Solvabilité 2, le montant des provisions techniques cédées correspond à la meilleure estimation des provisions techniques de réassurance et sont ajustées du risque de défaut moyen des contreparties. Les précisions sur leur détermination sont apportées dans la partie consacrée aux provisions techniques.

### D.1.3. Autres actifs

Les autres actifs comprennent des dépôts auprès des cédantes, les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance, les autres créances (hors assurance) et la trésorerie. Ces postes sont enregistrés à leur valeur nominale en normes comptables françaises.

En normes Solvabilité 2, la juste valeur retenue pour ces actifs est égale à leur valeur nette comptable établie pour les comptes en normes françaises.

## D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques enregistrées au passif du bilan correspondent aux engagements de Filia-MAIF vis-à-vis de ses assurés ou des bénéficiaires des contrats d'assurance.

### D.2.1. Généralités

#### Principes de valorisation des provisions techniques

En normes comptables françaises, l'évaluation des provisions techniques est conforme aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.

Dans ce cadre, peuvent être comptabilisées des provisions supplémentaires à celles enregistrées au niveau du dossier. Elles sont déterminées de manière à assurer une évaluation suffisante pour le règlement intégral des engagements vis-à-vis des assurés.

L'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité 2 suit les principes définis par la directive. Elles

sont égales à la somme de la meilleure estimation des provisions et d'une marge de risque décrite en § D.2.4.

La meilleure estimation des provisions (en anglais « Best Estimate » - BE) ne contient pas de prudence et correspond à la plus juste estimation des engagements envers les assurés ou les bénéficiaires. Elle est égale à la moyenne des flux de trésorerie futurs, pondérés par leur probabilité, aussi bien entrants (primes, recours) que sortants (sinistres, frais de gestion des engagements). Ces flux sont actualisés, l'actualisation consistant à déterminer la valeur d'aujourd'hui de flux qui se produiront dans le futur.

#### Mesures transitoires

Filia-MAIF a fait le choix, afin de se situer à la cible, de ne pas appliquer de mesures transitoires sur les provisions techniques.

#### Courbe de taux

Les flux futurs sont actualisés avec la courbe des taux sans risque fournie par l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (EIOPA, selon son sigle anglais).

#### Classification

Les provisions techniques sont regroupées dans le bilan en normes Solvabilité 2 en cinq catégories.



## D.2.2. Provisions techniques Non-vie

### ↳ Périmètre et outils

#### Périmètres produits

#### > Classification par ligne d'activité

Les provisions techniques Non-vie sont calculées au niveau des lignes d'activités (en anglais « lines of business » - LoB) ou au niveau de portefeuilles homogènes de risques (niveau contrat/garantie) au sein d'une même ligne d'activité.

CATÉGORIES DU BILAN	PRINCIPALES GARANTIES	LIGNES D'ACTIVITÉ (LOB)
Santé (similaire à la Non-vie)	Garanties indemnisation dommage corporel des contrats Vam et Raqvam	Assurance de protection du revenu
	Garanties du contrat Pacs	
	Garanties du contrat Praxis	Assurance des frais médicaux
	Acceptations en réassurance proportionnelle - santé	
Non-vie (hors santé)	Garanties responsabilité civile du contrat Vam	Assurance de responsabilité civile automobile
	Garanties dommage du contrat Vam	Autre assurance des véhicules à moteur
	Garanties dommage du contrat Raqvam	Assurance incendie et autres dommages aux biens
	Garanties du contrat Nautis	
	Garanties responsabilité civile du contrat Raqvam	Assurance de responsabilité civile générale
	Contrat Protection juridique	Assurance de protection juridique
	Garanties assistance des contrats Vam, Raqvam, Pacs, Praxis, OME, Nautis et Sollicitudes	Assurance assistance

L'assignation d'un engagement d'assurance à une ligne d'activité reflète la nature des risques relatifs à cet engagement. Un même contrat est susceptible de couvrir plusieurs natures de risques et peut ainsi relever de plusieurs lignes d'activité. La forme juridique de

l'engagement n'est pas nécessairement déterminante pour caractériser la nature du risque.

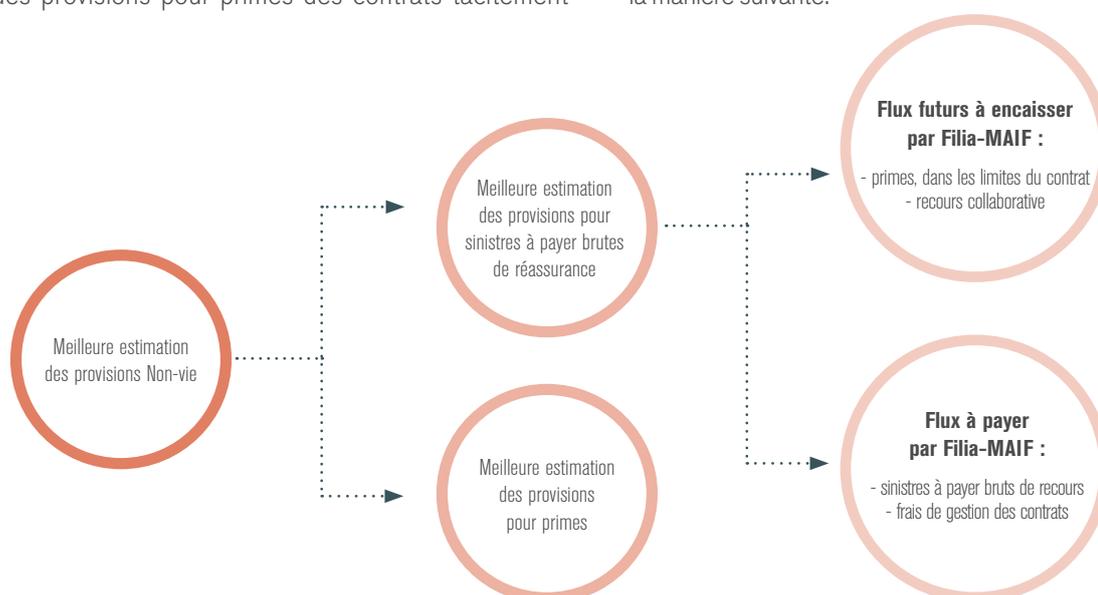
Dans la suite du document, les provisions techniques Non-vie concernent les catégories Santé (non similaire à vie) et Non-vie (hors santé) du bilan.

#### > Contrats futurs

Les contrats de Filia-MAIF sont des contrats annuels souscrits par année civile, et l'appel de cotisations pour l'année suivante se déroule fin novembre. Filia-MAIF est donc concernée par le calcul d'une meilleure estimation des provisions pour primes des contrats tacitement

reconduits qui correspond quasiment à l'intégralité du résultat de l'activité prévisionnelle de l'exercice suivant.

La meilleure estimation des provisions au titre des contrats d'assurance, bruts de réassurance, se décompose donc de la manière suivante:



Les paragraphes suivants décrivent les principales méthodes, données et hypothèses mises en œuvre pour le calcul de la meilleure estimation.

### **Outils de modélisation de la meilleure estimation**

Des outils de modélisation déjà utilisés en normes comptables françaises ont été adaptés afin de répondre aux calculs règlementaires de la meilleure estimation des provisions.

#### **> Meilleure estimation des provisions pour sinistres à payer brutes de réassurance**

Les principales données utilisées pour le calcul des meilleures estimations des provisions pour sinistres à payer Non-vie sont les suivantes :

- les triangles de charges et règlements ainsi que des recours encaissés. Ces données sont déclinées par société, par contrat/garantie, par survenance et par exercice d'inventaire.

En fonction du mode de gestion de chaque garantie, les provisions dossier par dossier sont issues, soit des estimations des gestionnaires, soit des coûts moyens prévisionnels,

- les frais de gestion de sinistres par contrat/garantie.

#### **> Meilleure estimation des provisions pour primes**

Les données nécessaires pour le calcul des meilleures estimations des provisions pour primes sur contrats futurs sont le montant de cotisations pour l'année future issu de

l'émission annuelle et les éléments/hypothèses (sinistralité, frais...) de projection de l'activité.

### **Méthodologie**

#### **> Meilleure estimation des provisions pour sinistres à payer brutes de recours et brutes de réassurance**

Les calculs sont effectués selon des méthodes actuarielles classiques (méthodes de triangularisation pour les projections de charges et règlements de sinistres) :

- appliquées à des segments de risques de même nature (contrats/garanties),
- distinguant notamment les sinistres qui présentent des déroulements particuliers comme, par exemple, les sinistres corporels graves, les événements climatiques exceptionnels (de type grêles, inondations) et les sécheresses.

Ils reposent sur des historiques longs (supérieurs à 20 ans).

La meilleure estimation des provisions pour sinistres d'une ligne d'activité au sens de Solvabilité 2 est le résultat de la somme des estimations des contrats/garanties composant cette ligne.

Les principales hypothèses du calcul sont présentées ci-dessous :

- pas de sur-inflation future par rapport à celle observée dans les déroulés passés des provisions,
- pour les garanties à déroulement long (correspondant à des préjudices corporels), l'historique a été extrapolé afin d'en déterminer la liquidation sur 30 ans.

#### **> Meilleure estimation des provisions de recours**

Les méthodes actuarielles utilisées pour le calcul de la meilleure estimation des provisions de recours sont comparables à celles utilisées pour le calcul de la meilleure

estimation des provisions de sinistres à payer brutes de recours et de réassurance.

## > Meilleure estimation des provisions pour des frais de gestion et de placements

La meilleure estimation des provisions pour frais de gestion est déterminée à partir de l'actualisation de leurs montants calculés en normes françaises.

La meilleure estimation des provisions pour frais de placements est calculée sur la part des frais liés aux placements financiers en représentation des provisions.

## > Meilleure estimation des provisions pour primes

La meilleure estimation des provisions pour primes comprend pour :

○ les contrats en portefeuille : le montant de la provision pour primes non acquises en normes comptables françaises,

○ les contrats futurs correspondant aux contrats d'assurance tacitement reconduits au 31 décembre de l'année considérée (cette échéance annuelle de Filia-MAIF donne la frontière de contrats pour ce calcul) : l'espérance de résultat futur.

## > Meilleure estimation des provisions techniques cédées aux réassureurs

L'évaluation des provisions techniques cédées en normes Solvabilité 2 est constituée des éléments suivants :

**(1) (+)** Meilleure estimation des provisions techniques cédées aux réassureurs,

**(2) (-)** Risque de défaut moyen des contreparties (réassureurs).

○ aux provisions pour sinistres à payer : la meilleure estimation (avant actualisation) correspond aux provisions techniques cédées en normes comptables françaises par simplification,

○ aux provisions pour primes.

### **(1) Meilleure estimation des provisions techniques cédées aux réassureurs**

La meilleure estimation des provisions techniques cédées aux réassureurs comprend les cessions liées :

### **(2) Risque de défaut moyen des contreparties**

L'ajustement des créances lié au défaut potentiel des réassureurs est calculé par garantie réassurée à partir notamment de la répartition des provisions cédées par « Catégories/rating » de réassureur.

## Information sur les niveaux d'incertitude

Les principales raisons qui pourraient entraîner une insuffisance du provisionnement dans le bilan en normes Solvabilité 2 pour couvrir les engagements de Filia-MAIF sont les suivantes :

## > Évolutions non anticipées de l'environnement juridique - législatif, réglementaire ou jurisprudentiel

Les évolutions de la jurisprudence sont anticipées dans la mesure du possible, via notamment la participation de Filia-MAIF à des instances nationales (AREDOC, AFA,

FGAO, IRCA...). La Direction de la Gestion Économique est informée et associée aux modifications des règles d'évaluation des sinistres.

## > Tendances non anticipées ou développements défavorables non prévus pour les principales expositions

Diverses analyses de sensibilité sont réalisées pour mesurer l'effet d'hypothèses stressées sur le niveau du provisionnement, notamment :

○ l'inflation et diverses hypothèses financières,

○ la dérive des coûts liés à une évolution de la jurisprudence,

○ incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions techniques liées au choix des modèles et des hypothèses, aux paramètres retenus et aux données utilisées.

## Valeur de la meilleure estimation des provisions

### Résultats au 31/12/2017

Le montant total de la meilleure estimation des provisions Non-vie brutes de réassurance, qui combine la meilleure estimation des provisions pour sinistres à payer et la

meilleure estimation des provisions pour primes est présenté en détail par ligne d'activité ci-dessous, ainsi que la meilleure estimation des provisions techniques cédées.

LIGNES D'ACTIVITÉ (LOB)	MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS NON-VIE BRUTE	MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE CÉDÉE
<b>Non-vie (hors santé)</b>	<b>779 280</b>	<b>80 872</b>
• Assurance de responsabilité civile automobile	446 702	28 972
• Autre assurance des véhicules à moteur	38 401	- 907
• Assurance incendie et autres dommages aux biens	154 919	40 088
• Assurance de responsabilité civile générale	114 113	7 919
• Assurance de protection juridique	2 185	- 3
• Assurance assistance	22 958	4 804
• Réassurance accidents non proportionnelle	-	-
• Réassurance dommages non proportionnelle	-	-
<b>Santé (non similaire à la vie)</b>	<b>69 287</b>	<b>- 403</b>
• Assurance de protection du revenu	67 949	- 403
• Assurance des frais médicaux	1 338	-
• Réassurance santé non proportionnelle	-	-
<b>TOTAL Non-vie</b>	<b>848 567</b>	<b>80 469</b>

Les lignes d'activité « Assurance de responsabilité civile automobile » et « Assurance incendie et autres dommages aux biens », « Assurance de responsabilité civile générale »

et « Assurance de protection du revenu » représentent 92 % du total des meilleures estimations des provisions Non-vie brutes de réassurance.

### Focus entre la meilleure estimation des provisions et les provisions en normes comptables françaises

Des différences sont observées dans les hypothèses et méthodes utilisées entre les états financiers et les évaluations à des fins de solvabilité, comme le montre le tableau ci-dessous :

HYPOTHÈSES PRINCIPALES	NORMES SOLVABILITÉ 2	NORMES COMPTABLES FRANÇAISES
Passif	<p>En normes Solvabilité 2, les provisions techniques recouvrent :</p> <p><b>la meilleure estimation des provisions pour primes ;</b> actualisation des profits futurs attendus sur les primes tacitement reconduites,</p> <p><b>la meilleure estimation des provisions pour sinistres ;</b> actualisation des flux futurs attendus de règlement des sinistres, d'encaissement des recours, et de frais.</p> <p>Les provisions pour égalisation des risques ne sont pas valorisées en normes Solvabilité 2.</p>	<p>En normes comptables françaises, les provisions techniques recouvrent :</p> <p><b>les provisions pour cotisations non acquises,</b> correspondant à la part des cotisations couvrant les exercices à venir,</p> <p><b>les provisions pour sinistres</b> comprenant la provision pour sinistres à payer, la provision pour frais de gestion des sinistres et les prévisions de recours,</p> <p><b>les provisions pour égalisation des risques</b> attentats, catastrophes naturelles et autres éléments naturels.</p>

## D.2.3. Provisions techniques Vie

Les provisions techniques relatives à l'activité vie de Filia-MAIF sont constituées au titre des rentes en service liées aux contrats.

### Méthodologie

#### Périmètres produits

#### > Classification par ligne d'activité

Les lignes d'activité concernées par les rentes en service, dont la correspondance avec les principales garanties des contrats de Filia-MAIF, sont les suivantes :

CATÉGORIES DU BILAN	PRINCIPALES GARANTIES	LIGNES D'ACTIVITÉ (LOB)
Santé (similaire à la vie)	Garanties indemnisation dommage corporel des contrats Raqvam	Rentes découlant des contrats d'assurance Non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
	Garanties du contrat Pacs	
	Garanties du contrat Praxis	
Vie (hors santé, UC ou indexés)	Garanties responsabilité civile corporelle des contrats Vam et Raqvam	Rentes découlant des contrats d'assurance Non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé

Les provisions techniques vie concernent les catégories santé (similaire à la vie) et vie (hors santé) du bilan.

#### Outils de modélisation de la meilleure estimation

Des outils de modélisation spécifiques aux calculs en normes Solvabilité 2 ont été développés pour répondre aux calculs réglementaires de la meilleure estimation des provisions pour rentes et des SCR.

### Données, hypothèses et paramètres

#### Données

Les principales données utilisées pour la détermination des meilleures estimations des provisions pour rentes sont le montant des annuités des rentes et leur fractionnement, ainsi que l'âge et le sexe des bénéficiaires.

#### Méthodologie/Hypothèses

Les calculs sont effectués selon des méthodes actuarielles classiques pour le calcul des Provisions mathématiques (PM) en normes comptables françaises.

Les principales hypothèses de calcul de la meilleure estimation des provisions pour rentes sont présentées ci-dessous :

- table de mortalité TD 88-90,
- la table de mortalité TGF/TGH 2005 pour les rentes des ayants droits,
- loi de maintien en invalidité de la Sécurité sociale,
- une revalorisation évolutive basée en partie sur la projection de l'inflation française.

La meilleure estimation des provisions pour frais de gestion des rentes s'appuie sur les calculs réalisés en normes comptables françaises.

## Valeur de la meilleure estimation des provisions pour rentes

Résultats au 31/12/2017

Le montant de la meilleure estimation des provisions pour rentes est détaillé par ligne d'activité ci-dessous :

LIGNES D'ACTIVITÉ (LOB)	MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS POUR RENTES
<b>Santé (similaire à la vie)</b> Rentes découlant des contrats d'assurance Non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	13 166
<b>Vie (hors santé, UC ou indexés)</b> Rentes découlant des contrats d'assurance Non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	86 936
<b>TOTAL vie</b>	<b>100 102</b>

## Focus entre la meilleure estimation des provisions pour rentes et les provisions en normes comptables françaises

De nombreuses différences sont observées dans les hypothèses et méthodes utilisées entre les états financiers et les évaluations à des fins de solvabilité, comme le montre le tableau ci-dessous :

HYPOTHÈSES PRINCIPALES	NORMES SOLVABILITÉ 2	NORMES COMPTABLES FRANÇAISES
Passif	La meilleure estimation des provisions pour rentes correspond à la capitalisation des arrérages futurs, qui est basée sur des hypothèses de mortalité, de taux d'actualisation et de revalorisations estimés au plus juste (courbe EIOPA notamment pour le taux d'actualisation), y compris les frais de gestion.	Les provisions mathématiques des rentes correspondent à la capitalisation des arrérages futurs, qui est basée sur des hypothèses de mortalité, de taux d'actualisation et de revalorisations fixés de manière prudente par le Code des assurances. Une provision pour frais de gestion est comptabilisée.

### D.2.4. Marge de risque

#### Méthodologie

La marge de risque est une composante des provisions techniques qui complète la meilleure estimation des provisions.

La marge de risque doit être calculée en déterminant le coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres éligibles égal au SCR nécessaire pour honorer les engagements d'assurance et de réassurance sur leur durée de vie.

Le calcul de la marge de risque repose sur un scénario de transfert du portefeuille vers une autre société d'assurance qui, n'ayant aucun fonds propres avant le transfert, doit lever les fonds propres nécessaires pour couvrir le SCR. Ce niveau de fonds propres est égal au SCR de la société qui transfère son portefeuille à la date du transfert ( $t=0$ ). Le coût de mobilisation de ce montant de fonds propres est égal au taux de coût du capital multiplié par ce montant.

## Hypothèses

Pour des raisons de proportionnalité, Filia-MAIF a fait le choix de retenir une méthode simplifiée pour le calcul de la marge de risque. Cette méthode consiste à déterminer les SCR futurs proportionnellement aux meilleures estimations des provisions futures.

## Méthodes

### > Ventilation de la marge de risque

Le calcul de la marge de risque s'effectue toutes branches d'activité confondues. Ensuite, la marge de risque est ventilée au prorata des engagements en normes Solvabilité 2 nets de réassurance.

## Valeur de la marge de risque

### Résultats au 31/12/2017

Le montant de marge de risque par lignes d'activité est décrit ci-dessous :

LIGNES D'ACTIVITÉ (LOB)	MARGE DE RISQUE
<b>TOTAL Marge de risque - Non-vie</b>	<b>86 549</b>
<b>Marge de risque Non-vie (hors santé)</b>	<b>78 588</b>
• Assurance de responsabilité civile automobile	47 722
• Autre assurance des véhicules à moteur	4 491
• Assurance incendie et autres dommages aux biens	13 119
• Assurance de responsabilité civile générale	12 132
• Assurance de protection juridique	250
• Assurance assistance	875
• Réassurance accidents non proportionnelle	-
• Réassurance dommages non proportionnelle	-
<b>Marge de risque santé (non similaire à la vie)</b>	<b>7 962</b>
• Assurance de protection du revenu	7 809
• Assurance des frais médicaux	153
• Réassurance santé non proportionnelle	-
<b>TOTAL Marge de risque - Vie</b>	<b>11 436</b>
<b>Marge de risque Santé (similaire à la vie)</b>	<b>1 504</b>
• Rentes découlant des contrats d'assurance Non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	-
<b>Marge de risque Santé (similaire à la vie)</b>	<b>9 932</b>
• Rentes découlant des contrats d'assurance Non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	-
<b>TOTAL Marge de risque</b>	<b>97 985</b>

## D.3. AUTRES PASSIFS

Les principaux postes du passif, en dehors des provisions techniques, sont décrits ci-après :

- impôts différés passifs,
- dettes nées d'opérations d'assurance,
- autres dettes, non liées aux opérations d'assurance.

### D.3.1. Impôts différés passifs

Les impôts différés, actifs (IDA) ou passifs (IDP), correspondent à des montants d'impôt payables ou récupérables aux cours de périodes futures afférents :

- aux différences temporaires, déductibles du résultat ou imposables, entre la valeur des actifs et passifs dans le bilan comptable - en normes Solvabilité 2 ou normes françaises - et leur valeur fiscale,
- au report en avant de déficits fiscaux passés non utilisés ou de crédits d'impôts non utilisés.

Des impôts différés sont enregistrés dans le bilan en normes Solvabilité 2. En normes comptables françaises, seuls les impôts exigibles sont comptabilisés. Les impôts différés ne sont pas comptabilisés.

Dans le bilan en normes Solvabilité 2, Filia-MAIF constate ainsi des impôts différés passifs au titre de toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être imputés sur des bénéfices imposables futurs.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés dès lors que Filia-MAIF a un droit juridiquement exécutoire de réaliser cette compensation et que ces actifs et passifs correspondent à l'impôt sur le résultat dû à une même autorité fiscale sur une même entité imposable.

Le calcul des impôts différés tient compte de la convention d'intégration fiscale qui lie certaines entités du groupe MAIF.

Les impôts différés sont évalués au montant que Filia-MAIF s'attend à payer ou recouvrer auprès de l'administration fiscale, sur la base du taux d'impôt applicable à la date à laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé. En pratique, le taux normal d'imposition retenu est celui défini par la loi de finances 2017. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les principales sources de différences temporaires qui donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans le bilan en normes Solvabilité 2 de Filia-MAIF sont les suivantes :

- placements (NB : différents taux d'imposition sont appliqués en fonction des règles applicables à chaque typologie d'actif),
- provisions techniques (brutes et cédées).

Le tableau suivant détaille les impôts différés générés d'une part par la différence d'évaluation des actifs et passifs entre le bilan en normes Solvabilité 2 et le bilan en normes comptables françaises, et entre l'évaluation des actifs et des passifs entre le bilan en normes françaises et le bilan fiscal d'autre part.

Filia-MAIF ne dispose pas de report déficitaire.

	2017		
	DIFFÉRENCE D'ÉVALUATION	IDA	IDP
Différence d'évaluation des placements (Bilan S2 - Bilan Normes françaises)	149 002	-	23 643
Différence d'évaluation des autres actifs (Bilan S2 - Bilan Normes françaises)	- 7 837	2 225	-
• Immobilisations corporelles pour usage propre	-	-	-
• Provisions techniques cédées	- 7 837	2 225	-
• Autres actifs	-	-	-
Différence d'évaluation des provisions techniques (Bilan S2 - Bilan Normes françaises)	107 446	-	21 847
Différence d'évaluation des autres postes du passif (Bilan S2 - Bilan Normes françaises)	-	-	-
Total des différences entre le Bilan S2 et le Bilan Normes françaises	248 610	2 225	45 490
Différence d'évaluation entre le Bilan Normes françaises et le Bilan fiscal	-	1 751	-
<b>Total des Impôts Différés</b>	<b>-</b>	<b>3 976</b>	<b>45 490</b>
<b>Impôts Différés - Situation Nette</b>			<b>41 513</b>

### D.3.2. Dettes nées d'opérations d'assurance

Les dettes nées d'opérations d'assurance correspondent aux primes perçues d'avance des sociétaires de Filia-MAIF pour les contrats renouvelés au titre de l'année suivante.

Dans le bilan en normes Solvabilité 2 comme dans le bilan en normes françaises, ces produits perçus d'avance sont enregistrés pour leur valeur nominale.

### D.3.3. Autres dettes non liées aux opérations d'assurance

Ce poste du bilan est composé principalement des dettes de Filia-MAIF vis-à-vis du groupement de fait constitué avec les autres entités du groupe MAIF.

Dans le bilan en normes Solvabilité 2, la valeur nominale

de ces dettes comptabilisée dans le bilan en normes françaises est maintenue, la différence avec la juste valeur de ces dettes étant considérée négligeable.

## D.4. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées lors de l'évaluation des postes du bilan en normes Solvabilité 2 de Filia-MAIF pour estimer la juste valeur d'actifs et de passifs lorsqu'aucun prix de marché objectif ne peut être retenu, soit pour l'élément concerné soit pour un élément similaire. Même si elles s'appuient autant que possible sur des données de marché observables, ces techniques de valorisation alternatives intègrent une part importante de jugement liée au choix des méthodes de valorisation, des hypothèses retenues, des paramètres et des données utilisés.

Compte tenu de la structure de son portefeuille, Filia-MAIF

a recours à des méthodes alternatives de valorisation pour une part limitée de ses actifs. Ces méthodes concernent les fonds d'investissement « non cotés » pour lesquels la valeur liquidative publiée par la société de gestion n'est pas issue de cotations sur un marché réglementé.

Les méthodes de valorisation employées pour ces actifs sont décrites en § D 1.

Par ailleurs, comme décrit en § D 1 et D 2, Filia-MAIF applique les méthodes de valorisation des provisions techniques brutes et cédées prévues par la réglementation en l'absence de marché actif pour ces engagements.

## D.5. AUTRES INFORMATIONS

Filia-MAIF n'identifie pas d'autres informations notables à communiquer.



# E

# GESTION DU CAPITAL

Cette partie est consacrée à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives :

- aux fonds propres et à leur gestion,
- aux exigences de capital et à leur couverture.

Les fonds propres en normes Solvabilité 2, sont :

- essentiellement constitués par l'excédent des actifs sur les passifs du bilan en normes Solvabilité 2 (présenté dans la partie D) incluant les fonds propres en normes comptables françaises,
- classés par niveau de qualité en fonction de leur capacité à absorber des pertes.

Filia-MAIF dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité.

L'exigence de capital se décline sur deux niveaux :

- Minimum de capital requis - MCR : niveau en deçà duquel l'entreprise d'assurance présente un risque inacceptable de ne pas pouvoir faire face à ses engagements,
- Capital de solvabilité requis - SCR : niveau permettant à l'entreprise d'assurance de faire face à des pertes imprévues.

Filia-MAIF utilise la formule standard définie par la réglementation pour déterminer l'exigence en capital, son calibrage étant adapté pour la mesure du profil de risque de Filia-MAIF.

Filia-MAIF n'a pas recouru aux mesures temporaires optionnelles proposées par la réglementation pour faciliter la transition vers le nouveau dispositif prudentiel.

Le calcul de la couverture du besoin en capital consiste à comparer les fonds propres éligibles à l'exigence de capital.

Filia-MAIF couvre de manière satisfaisante le Minimum de capital requis et le Capital de solvabilité requis, avec les taux suivants :

- SCR : 154 %,
- MCR : 417 %.

## E.1. FONDS PROPRES

Les fonds propres en normes Solvabilité 2 sont composés de fonds propres de base et de fonds propres auxiliaires :

- les fonds propres de base sont constitués de l'excédent des actifs sur les passifs (issus du bilan en normes Solvabilité 2) auquel est soustrait le montant des actions détenues en propre, et ajouté le montant des passifs subordonnés,
- les fonds propres auxiliaires, qui doivent être approuvés par l'ACPR, comprennent des éléments pouvant être appelés et utilisés pour absorber des pertes (fraction de capital non appelée et/ou non versée, rappel de cotisations notamment).

Les fonds propres doivent également être classés selon leur niveau de qualité. Ce classement se fait en fonction

de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence. Il existe trois niveaux et les fonds propres de niveau 1 sont ceux qui présentent la plus grande capacité d'absorption des pertes et donc la meilleure qualité.

Enfin, parmi l'ensemble de ces fonds propres disponibles, les éléments éligibles à la couverture du Capital de solvabilité requis (SCR) et du Minimum de capital requis (MCR) doivent respecter des limites quantitatives assurant que les exigences de solvabilité soient couvertes majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité. En particulier, les fonds propres de niveau 1 doivent couvrir au moins 50 % du SCR et 80 % du MCR.

Les parties suivantes présentent, pour Filia-MAIF :

- les objectifs, politiques et procédures appliquées pour la gestion des fonds propres,
- la composition, les montants et la qualité des fonds propres en normes Solvabilité 2 à la fin de l'exercice ainsi qu'un comparatif avec l'exercice précédent,
- les explications des différences entre les fonds propres en normes Solvabilité 2 et les fonds propres issus des états financiers établis en normes comptables françaises. Ces derniers font l'objet d'une présentation préalable.

## E.1.1. Informations sur les objectifs, politiques et procédures appliquées par l'entreprise pour la gestion de ses fonds propres

### ↳ Objectifs de gestion du capital

Les orientations que Filia-MAIF s'est fixées dans son Plan stratégique 2015-2018 intégré dans une vision 2015-2025, et notamment sa politique de résultat, doivent permettre la consolidation de ses fonds propres comptables en améliorant en tant que de besoin le taux de couverture de l'exigence de solvabilité pour préserver son indépendance. Ces fonds propres sont constitués principalement de :

- capital social,
- réserves,
- résultat de l'exercice.

L'augmentation des fonds propres résulte notamment de la réalisation de bénéfices dans les années à venir, qui seront incorporés dans les réserves.

Si la solvabilité de Filia-MAIF venait à se dégrader, les actionnaires viendraient en soutien de leur filiale, dans la limite de leur propre solvabilité.

Dans le bilan en normes Solvabilité 2, les fonds propres compris dans la réserve de réconciliation (le contenu de cette réserve est détaillé en § E.1.2) intègrent les fonds propres comptables (hors capital social) ainsi que les ajustements des actifs et des passifs.

Dans le cadre de son système de gestion des risques, Filia-MAIF a défini deux indicateurs d'appétence (cf. § B.2.1) :

- un montant minimum de fonds propres en normes françaises dont elle doit disposer à l'horizon de son Plan stratégique,
- un taux de couverture du SCR par les fonds propres du bilan en normes Solvabilité 2.

Aucun changement important dans la gestion des fonds propres n'est survenu au cours de la période de référence.

### ↳ Processus et procédures de gestion du capital

Une présentation annuelle du niveau de fonds propres et de la nature des fonds propres disponibles est faite au Comité des risques d'audit et des comptes et au conseil d'administration. Cette présentation distingue notamment les réserves accumulées et les ajustements

actifs et passifs compris dans les fonds propres au travers de la réserve de réconciliation.

Les fonds propres font l'objet d'une classification selon les critères définis par la réglementation Solvabilité 2.

## E.1.2. Capitaux propres en normes comptables françaises

Les fonds propres issus des états financiers établis en normes comptables françaises font l'objet d'une présentation préalable à celle des fonds propres en normes Solvabilité 2.

RUBRIQUES	2017	2016	VARIATION
Capital social	114 338	114 338	-
Autres réserves	189 951	157 958	31 993
• Réserve de sécurité	155 315	123 322	31 993
• Autres	34 636	34 636	-
Report à nouveau	4 482	4 482	-
Résultat de l'exercice	12 747	31 993	- 19 246
<b>TOTAL</b>	<b>321 518</b>	<b>308 771</b>	<b>12 747</b>

L'augmentation des capitaux propres en normes comptables françaises (avant affectation du résultat) est expliquée par le résultat de l'exercice 2017 de 12 747 milliers d'euros.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le résultat en autres réserves pour 12 747 milliers d'euros.

## E.1.3. Fonds propres en normes Solvabilité 2

Le montant des fonds propres en normes Solvabilité 2 a progressé de 16 359 milliers d'euros sur l'exercice et atteint 528 615 milliers d'euros.

### Les fonds propres de base

Filia-MAIF dispose uniquement de fonds propres de base de plus grande qualité (de niveau 1).

Le tableau ci-dessous synthétise le contenu et la classification des fonds propres de base de Filia- MAIF par niveau :

ÉLÉMENTS DE FONDS PROPRES	BILAN NORMES FRANÇAISES	BILAN PRUDENTIEL (SOLVABILITÉ 2)	FONDS PROPRES DE BASE		
			NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Capital social	Capital social	<u>Méthode retenue</u> Valorisation au montant du capital versé	X	-	-
	Réserves Report à nouveau Résultats de l'exercice	<u>Méthode retenue</u> Valorisation au montant comptabilisé en NF			
Réserve de réconciliation	Ajustements	Somme des différences d'évaluation entre NF et normes Solvabilité 2 suivantes : 1- les actifs 2- les provisions techniques 3- les autres passifs	X	-	-

## Les fonds propres auxiliaires

Filia-MAIF ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

## Information sur toute restriction importante affectant la disponibilité des fonds propres de l'entreprise

Les fonds propres de Filia-MAIF ne sont pas soumis à des restrictions affectant leur disponibilité ou leur durée. Filia-MAIF ne dépend pas d'élément de fonds propres faisant l'objet de mesures transitoires.

### E.1.4. Tableau de passage des fonds propres

Le tableau de passage des fonds propres en normes comptables françaises aux fonds propres en normes en normes Solvabilité 2, présente une explication quantitative

des différences importantes entre les capitaux propres selon les états financiers de l'entreprise et l'excédent de l'actif sur le passif du bilan en normes Solvabilité 2 :

	PASSAGE DE BILAN NF À S2					Fonds propres S2
	Fonds propres des comptes individuels	Évaluation en valeur de marché des placements	Évaluation des provisions techniques en valeur actuelle plus marge de risque	Autres ajustements de valeurs	Reconnaissance des impôts différés	
<b>Postes de fonds propres communs NF - S2</b>						
• Capital social	114 338	-	-	-	-	114 338
<b>Postes de fonds propres NF</b>						
• Autres réserves	189 951	-	-	-	-	189 951
• Report à nouveau	4 482	-	-	-	-	4 482
• Résultat de l'exercice	12 747	-	-	-	-	12 747
<b>Postes de fonds propres S2</b>						
• Réserve de réconciliation	-	149 002	107 446	- 7 837	- 41 513	207 097
<b>Total fonds propres</b>	<b>321 517</b>	<b>149 002</b>	<b>107 446</b>	<b>- 7 837</b>	<b>- 41 513</b>	<b>528 615</b>

### E.1.5. Analyse des variations significatives de fonds propres sur la période

L'augmentation de 16 359 milliers d'euros des fonds propres de base de niveau 1 est essentiellement due :

- aux éléments provenant des comptes sociaux (établis en normes comptables françaises) : + 12 747 milliers d'euros (résultat 2017),
- à la variation des ajustements liés aux retraitements en normes Solvabilité 2 : + 3 613 milliers d'euros.

	2017	2016	VARIATION	
<b>Fonds propres de base - Niveau 1</b>	<b>528 615</b>	<b>512 255</b>	<b>16 359</b>	<b>3 %</b>
Capital social	114 338	114 338	-	-
Réserve de réconciliation	414 277	397 918	16 359	4 %
Eléments provenant des comptes sociaux	207 180	194 433	12 747	7 %
• Réserves	189 951	157 959	31 993	20 %
• Report à nouveau	4 482	4 482	-	-
• Résultat de l'exercice	12 747	31 993	- 19 246	-60 %
Ajustements liés aux retraitements S2	207 097	203 485	3 613	2 %
• Différence d'évaluation des placements	149 002	155 312	- 6 310	-4 %
• Différence d'évaluation des autres actifs	- 7 837	- 11 429	3 592	-31 %
• Différence d'évaluation des provisions techniques	107 446	105 002	2 444	2 %
• Différence d'évaluation des autres postes du passif	- 41 513	- 45 400	3 887	- 9 %

Les évolutions les plus significatives expliquant la variation des ajustements liés aux retraitements Solvabilité 2 sont précisées ci-dessous.

- Placements :
  - baisse des plus-values latentes sur les obligations détenues en direct (en raison de la hausse des taux d'intérêt à long terme et des cessions réalisées en situations de plus-value latentes),
  - en partie compensée par la hausse des plus-values latentes sur les fonds actions, les obligations convertibles et les autres sociétés immobilières.
- Provisions Techniques : légère hausse des différences de valorisation relatives aux provisions pour primes et aux provisions pour sinistres.
- Autres postes du passif : l'impôt différé net passif constitue le seul poste de cet agrégat. Son évolution est expliquée d'une part, par l'évolution des bases de calcul (il s'agit principalement des ajustements relatifs aux différents postes de l'actif et du passif) et d'autre part, par la prise en compte de les baisses futures des taux d'impôt sur les sociétés issue de la loi de Finances 2017.

## E.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

L'exigence de capital se décline sur deux niveaux :

- Minimum de capital requis – MCR,
- Capital de solvabilité requis – SCR.

### E.2.1. Le Capital de solvabilité requis (SCR)

Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des chocs de forte intensité susceptibles de se produire environ 1 fois tous les 200 ans.

Il se fonde sur l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation de l'entreprise et est calibré de manière à garantir que tous les risques quantifiables auxquels l'entreprise est exposée soient pris en considération. Il couvre le portefeuille en cours, ainsi que le nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir.

Les principaux risques auxquels est exposée Filia-MAIF sont décrits dans la partie C de ce rapport.

Le SCR peut être calculé soit par la formule standard qui reflète le profil de risque moyen des entreprises d'assurances sur le marché européen, soit par un modèle interne après autorisation de l'ACPR, soit par une combinaison de ces deux méthodes.

Filia-MAIF utilise la formule standard définie par la réglementation pour déterminer l'exigence en capital, son

calibrage étant adapté pour la mesure du profil de risque de Filia-MAIF.

Le SCR formule standard est calculé selon une approche modulaire. L'assureur doit calculer la perte potentielle subie en cas d'événement défavorable lié à une trentaine de facteurs de risque (regroupés en six modules). Les méthodes, hypothèses et paramètres à utiliser pour chacun des modules de risque ou sous-modules sont définis par la réglementation.

Pour tenir compte de la probabilité faible de réalisation simultanée de tous ces événements, la formule standard comprend des corrélations entre ces facteurs de risque et permet ainsi de calculer l'effet positif de la diversification. Enfin, le SCR est atténué par des ajustements pour obtenir le SCR final. Les entités Non-vie sont concernées notamment par l'ajustement « capacité d'absorption des pertes par les impôts différés » (capacité d'imputer des pertes au résultat fiscal permettant de payer moins d'impôts dans le futur).

Le tableau présente le détail du SCR par module.

	2017	2016	VARIATION	
Risque de Marché	183 589	146 468	37 121	25,3 %
Risque de défaut de Contrepartie	6 031	5 736	294	5,1 %
Risque de souscription vie	5 350	5 595	- 245	- 4,4 %
Risque de souscription Santé	59 791	60 256	- 465	- 0,8 %
Risque de souscription Non-vie	246 636	236 442	10 193	4,3 %
Diversification	- 141 965	- 129 960	-12 005	9,2 %
Risque lié aux actifs Incorporels	-	-	-	ns
<b>SCR de base</b>	<b>359 431</b>	<b>324 538</b>	<b>34 893</b>	<b>10,8 %</b>
Risque Opérationnel	25 907	23 671	2 237	9,5 %
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	- 41 513	- 45 400	3 887	- 8,6 %
<b>SCR</b>	<b>343 825</b>	<b>302 808</b>	<b>41 017</b>	<b>13,5 %</b>

Le SCR augmente de 41 017 milliers d'euros (+ 13,5 %). Les principaux éléments explicatifs de la variation sont :

- une hausse du risque de marché (+ 37 121 milliers d'euros) due principalement à une hausse des chocs actions, immobilier et spread,
- une hausse du risque de souscription Non-vie (+ 10 193 milliers d'euros), liée principalement au risque primes et réserves,
- une baisse de la capacité d'absorption des pertes par les impôts (- 3 887 milliers d'euros).

## E.2.2. Minimum de capital requis sur la période

Le MCR est le niveau minimal de fonds propres que l'organisme doit détenir en permanence.

Le calcul du MCR, s'effectue en trois étapes :

- application d'une formule linéaire simple en fonction des primes et des provisions techniques pour obtenir le MCR linéaire,
- application d'un plancher absolu dépendant de l'activité pour obtenir le MCR final.
- retraitement éventuel du MCR linéaire pour qu'il soit compris entre 25 % et 45 % du SCR afin d'aboutir au MCR combiné,

Le MCR de Filia-MAIF correspond à la formule linéaire (établie notamment sur les provisions techniques et les primes émises), la plancher et le plafond n'interviennent pas.

Le MCR s'élève à 126 645 milliers d'euros soit une augmentation de 6 370 milliers d'euros liée essentiellement à l'augmentation des provisions techniques.

	2017	2016	VARIATION	
<b>MCR</b>	<b>126 645</b>	<b>120 275</b>	<b>6 370</b>	<b>5,3 %</b>
MCR - Formule linéaire	126 645	120 275	6 370	5,3 %
Plancher (25% SCR)	85 956	75 702	10 254	13,5 %
Plafond (45% SCR)	154 721	136 264	18 458	13,5 %
SCR	343 825	302 808	41 017	13,5 %

### E.2.3. Informations sur la couverture des exigences de capital

Au 31 décembre 2017, Filia-MAIF dispose uniquement de fonds propres de base de plus grande qualité et couvre de manière satisfaisante le Minimum de capital requis et le Capital de solvabilité requis.

	2017	2016	VARIATION	
<b>Fonds propres de base - Niveau 1</b>	<b>528 615</b>	<b>512 255</b>	<b>16 359</b>	<b>3 %</b>
<b>Capital social</b>	<b>114 338</b>	<b>114 338</b>	-	-
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>414 277</b>	<b>397 918</b>	<b>16 359</b>	<b>4 %</b>
• Eléments provenant des comptes sociaux	207 180	194 433	12 747	7 %
• Ajustements liés aux retraitements S2	207 097	203 485	3 613	2 %
<b>Fonds propres disponibles pour le SCR</b>	<b>528 615</b>	<b>512 255</b>	<b>16 359</b>	<b>3 %</b>
<b>Fonds propres disponibles pour le MCR</b>	<b>528 615</b>	<b>512 255</b>	<b>16 359</b>	<b>3 %</b>
<b>SCR</b>	<b>343 825</b>	<b>302 808</b>	<b>41 017</b>	<b>14 %</b>
Fonds propres éligibles pour le SCR	528 615	512 255	16 359	3 %
<b>Ratio Eléments éligibles/SCR</b>	<b>154 %</b>	<b>169 %</b>	<b>- 15 pts</b>	
<b>MCR</b>	<b>126 645</b>	<b>120 275</b>	<b>6 370</b>	<b>5 %</b>
Fonds propres éligibles pour le MCR	528 615	512 255	16 359	3 %
<b>Ratio Eléments éligibles/MCR</b>	<b>417 %</b>	<b>426 %</b>	<b>- 9 pts</b>	

#### > Capital de solvabilité requis

Au 31 décembre 2017, le taux de couverture du SCR de 154 % est satisfaisant, avec une baisse de 15 points

par rapport à 2016, la hausse des fonds propres proche de 3 % étant inférieure à celle du SCR.

#### > Minimum de capital requis

Au 31 décembre 2017, le taux de couverture du MCR est de 417 %, avec une baisse de 9 points par rapport au 31 décembre 2016.

À noter : parmi l'ensemble des fonds propres « disponibles », les éléments dits « éligibles » à la couverture du Capital de solvabilité requis (SCR) et du Capital minimum requis

(MCR) doivent respecter des limites quantitatives assurant que les exigences de solvabilité soient couvertes majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité. Ce mécanisme ne conduit pas à écriéter les fonds propres disponibles pour couvrir le SCR en 2017 et 2016.

## E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Filia-MAIF n'utilise pas cette option.

Cette option concerne le SCR des assureurs vie qui peuvent, sous certaines conditions et après autorisation de l'ACPR, appliquer aux actifs cantonnés de certaines activités de retraite un choc sur actions réduit par rapport au niveau imposé par la formule standard.

#### **E.4. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ**

Filia-MAIF n'utilise pas de modèle interne et de paramètres spécifiques.

#### **E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS**

Filia-MAIF respecte les exigences réglementaires.

#### **E.6. AUTRES INFORMATIONS**

Filia-MAIF n'identifie pas d'autres informations notables à communiquer sur la gestion du capital.



# ANNEXES

Les états quantitatifs Solvabilité 2 suivants sont annexés au rapport sur la solvabilité et la situation financière :

**S.02.01.02** - Bilan

**S.05.01.02** - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

**S.12.01.02** - Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

**S.17.01.02** - Provisions techniques Non-vie par ligne d'activité

**S.19.01.21** - Triangles de liquidation des paiements Non-vie

**S.23.01.01** - Fonds propres

**S.25.01.21** - Capital de solvabilité requis

**S.28.01.01** - Minimum de capital requis

À noter, l'état S.05.02.01 - Primes, sinistres et frais par pays n'est pas publié dans la mesure où il n'est pas obligatoire compte tenu du seuil de chiffre d'affaires réalisé en France.

## S.02.01.02 BILAN

	VALEUR SOLVABILITÉ II
<b>ACTIFS</b>	
Goodwill	
Frais d'acquisition différés	
Immobilisations incorporelles	-
Actifs d'impôts différés	-
Excédent du régime de retraite	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	1 658 124
• Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-
• Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	132 873
• Actions	12 354
> Actions - cotées	-
> Actions - non cotées	12 354
• Obligations	1 034 134
> Obligations d'État	374 169
> Obligations d'entreprise	659 965
> Titres structurés	-
> Titres garantis	-
• Organismes de placement collectif	390 451
• Produits dérivés	-
• Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	88 312
• Autres investissements	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-
Prêts et prêts hypothécaires	-
• Avances sur police	-
• Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-
• Autres prêts et prêts hypothécaires	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	80 469
• Non-vie et santé similaire à la Non-vie	80 469
> Non-vie hors santé	80 872
> Santé similaire à la Non-vie	- 403
• Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	-
> Santé similaire à la vie	-
> Vie hors santé, UC et indexés	-
• Vie UC et indexés	-
Dépôts auprès des cédantes	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	12 080
Créances nées d'opérations de réassurance	4 504
Autres créances (hors assurance)	195 994
Actions propres auto-détenues (directement)	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 591
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 987 762</b>

en K €

PASSIFS	VALEUR SOLVABILITÉ II
Provisions techniques Non-vie	935 117
• Provisions techniques Non-vie (hors santé)	857 868
> Provisions techniques calculées comme un tout	-
> Meilleure estimation	779 280
> Marge de risque	78 588
• Provisions techniques santé (similaire à la Non-vie)	77 249
> Provisions techniques calculées comme un tout	-
> Meilleure estimation	69 287
> Marge de risque	7 962
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	111 538
• Provisions techniques santé (similaire à la vie)	14 670
> Provisions techniques calculées comme un tout	-
> Meilleure estimation	13 166
> Marge de risque	1 504
• Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	96 868
> Provisions techniques calculées comme un tout	-
> Meilleure estimation	86 936
> Marge de risque	9 932
Provisions techniques UC et indexés	-
> Provisions techniques calculées comme un tout	-
> Meilleure estimation	-
> Marge de risque	-
Autres provisions techniques	-
Passifs éventuels	-
Provisions autres que les provisions techniques	322
Provisions pour retraite	-
Dépôts des réassureurs	6 059
Passifs d'impôts différés	41 513
Produits dérivés	-
Dettes envers des établissements de crédit	6 539
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	158 355
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 571
Autres dettes (hors assurance)	197 134
Passifs subordonnés	-
• Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-
• Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 459 148</b>
<b>EXCÉDENT D'ACTIF SUR PASSIF</b>	<b>528 615</b>

en K €

## S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

LIGNE D'ACTIVITÉ POUR : ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE (ASSURANCE DIRECTE ET RÉASSURANCE PROPORTIONNELLE ACCEPTÉE)								
	ASSURANCE DES FRAIS MÉDICAUX	ASSURANCE DE PROTECTION DU REVENU	ASSURANCE D'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS	ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE AUTOMOBILE	AUTRE ASSURANCE DES VÉHICULES À MOTEUR	ASSURANCE MARITIME, AÉRIENNE ET TRANSPORT	ASSURANCE INCENDIE ET AUTRES DOMMAGES AUX BIENS	ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE
<b>Primes émises</b>								
• Brut - assurance directe	-	81 952	-	151 956	184 982	-	155 970	21 838
• Brut - réassurance proportionnelle acceptée	13 422	-	-	-	-	-	-	-
• Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
• Part des réassureurs	-	515	-	1 738	3 016	-	10 781	275
• Net	13 422	81 437	-	150 218	181 966	-	145 189	21 563
<b>Primes acquises</b>								
• Brut - assurance directe	-	81 952	-	151 956	184 982	-	155 975	21 838
• Brut - réassurance proportionnelle acceptée	13 422	-	-	-	-	-	-	-
• Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
• Part des réassureurs	-	515	-	1 738	3 016	-	10 781	275
• Net	13 422	81 437	-	150 218	181 966	-	145 194	21 563
<b>Charge des sinistres</b>								
• Brut - assurance directe	-	12 511	-	109 950	128 128	-	119 356	19 781
• Brut - réassurance proportionnelle acceptée	10 039	-	-	-	-	-	-	-
• Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
• Part des réassureurs	-	-	-	- 1 207	1 032	-	29 463	289
• Net	10 039	12 511	-	111 157	127 096	-	89 893	19 492
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
• Brut - assurance directe	-	-	-	-	2 526	-	2 496	-
• Brut - réassurance proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-	-	-	-
• Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
• Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
• Net	-	-	-	-	2 526	-	2 496	-
<b>Dépenses engagées</b>	2 099	43 002	-	37 607	55 882	-	77 453	11 202
<b>Autres dépenses</b>								
<b>Total des dépenses</b>								

en K €

	LIGNE D'ACTIVITÉ POUR : ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE (ASSURANCE DIRECTE ET RÉASSURANCE PROPORTIONNELLE ACCEPTÉE)				LIGNE D'ACTIVITÉ POUR : RÉASSURANCE NON PROPORTIONNELLE ACCEPTÉE				TOTAL
	ASSURANCE CRÉDIT ET CAUTIONNEMENT	ASSURANCE DE PROTECTION JURIDIQUE	ASSISTANCE	PERTES PÉCUNIAIRES DIVERSES	SANTÉ	ACCIDENTS	ASSURANCE MARITIME, AÉRIENNE ET TRANSPORT	BIENS	
<b>Primes émises</b>									
• Brut - assurance directe	-	1 276	32 034	-					<b>630 010</b>
• Brut - réassurance proportionnelle acceptée	-	-	-	-					<b>13 422</b>
• Brut - réassurance non proportionnelle acceptée					-	-	-	-	<b>-</b>
• Part des réassureurs	-	5	1 033	-	-	-	-	-	<b>17 364</b>
• Net	-	1 271	31 001	-	-	-	-	-	<b>626 068</b>
<b>Primes acquises</b>									
• Brut - assurance directe	-	1 276	30 547	-					<b>628 528</b>
• Brut - réassurance proportionnelle acceptée	-	-	-	-					<b>13 422</b>
• Brut - réassurance non proportionnelle acceptée					-	-	-	-	<b>-</b>
• Part des réassureurs	-	5	542	-	-	-	-	-	<b>16 873</b>
• Net	-	1 271	30 005	-	-	-	-	-	<b>625 077</b>
<b>Charge des sinistres</b>									
• Brut - assurance directe	-	- 548	21 131	-					<b>410 310</b>
• Brut - réassurance proportionnelle acceptée	-	-	-	-					<b>10 039</b>
• Brut - réassurance non proportionnelle acceptée					-	-	-	-	<b>-</b>
• Part des réassureurs	-	-	29	-	-	-	-	-	<b>29 607</b>
• Net	-	- 548	21 102	-	-	-	-	-	<b>390 742</b>
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
• Brut - assurance directe	-	-	-	-					<b>5 022</b>
• Brut - réassurance proportionnelle acceptée	-	-	-	-					<b>-</b>
• Brut - réassurance non proportionnelle acceptée					-	-	-	-	<b>-</b>
• Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
• Net	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>5 022</b>
<b>Dépenses engagées</b>	-	2 516	18 181	-	-	-	-	-	<b>247 942</b>
<b>Autres dépenses</b>									
<b>Total des dépenses</b>									<b>247 942</b>

en K €

## S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

	LIGNE D'ACTIVITÉ POUR : ENGAGEMENTS D'ASSURANCE VIE						ENGAGEMENTS DE RÉASSURANCE VIE		TOTAL
	ASSURANCE MALADIE	ASSURANCE AVEC PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES	ASSURANCE INDEXÉE ET EN UNITÉS DE COMPTE	AUTRES ASSURANCES VIE	RENTES DÉCOULANT DES CONTRATS D'ASSURANCE NON-VIE ET LIÉS AUX ENGAGEMENTS D'ASSURANCE SANTÉ	RENTES DÉCOULANT DES CONTRATS D'ASSURANCE NON-VIE ET LIÉS AUX ENGAGEMENTS D'ASSURANCE AUTRES QUE LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE SANTÉ	RÉASSURANCE MALADIE	RÉASSURANCE VIE	
<b>Primes émises</b>									
• Brut	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Net	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Primes acquises</b>									
• Brut	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Net	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Charge des sinistres</b>									
• Brut	-	-	-	-	578	3 914	-	-	4 492
• Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Net	-	-	-	-	578	3 914	-	-	4 492
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
• Brut	-	-	-	-	3 289	3 314	-	-	6 604
• Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Net	-	-	-	-	3 289	3 314	-	-	6 604
<b>Dépenses engagées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres dépenses</b>									
<b>Total des dépenses</b>									

en K €

## S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SIMILAIRE À LA VIE

	ASSURANCE AVEC PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES	ASSURANCE INDEXÉE ET EN UNITÉS DE COMPTE			AUTRES ASSURANCES VIE		
		-	CONTRATS SANS OPTIONS NI GARANTIES	CONTRATS AVEC OPTIONS OU GARANTIES	-	CONTRATS SANS OPTIONS NI GARANTIES	CONTRATS AVEC OPTIONS OU GARANTIES
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	-	-			-		
• Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	-	-			-		
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Meilleure estimation brute</b>	-	-	-	-	-	-	-
• Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-	-	-	-	-	-	-
• Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marge de risque</b>	-	-			-		
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
• Provisions techniques calculées comme un tout	-	-			-		
• Meilleure estimation	-	-	-	-	-	-	-
• Marge de risque	-	-			-		
<b>Provisions techniques - Total</b>	-	-			-		

en K €

## s.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SIMILAIRE À LA VIE

	RENTES DÉCOULANT DES CONTRATS D'ASSURANCE NON-VIE ET LIÉES AUX ENGAGEMENTS D'ASSURANCE AUTRES QUE LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE SANTÉ	RÉASSURANCE ACCEPTÉE	TOTAL (VIE HORS SANTÉ, Y COMPRIS UC)	ASSURANCE SANTÉ (ASSURANCE DIRECTE)			RENTES DÉCOULANT DES CONTRATS D'ASSURANCE NON-VIE ET LIÉES AUX ENGAGEMENTS D'ASSURANCE SANTÉ	RÉASSURANCE SANTÉ (RÉASSURANCE ACCEPTÉE)	TOTAL (SANTÉ SIMILAIRE À LA VIE)
				-	CONTRATS SANS OPTIONS NI GARANTIES	CONTRATS AVEC OPTIONS OU GARANTIES			
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	-	-	-	-			-	-	-
• Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-	-			-	-	-
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>									
<b>Meilleure estimation</b>									
<b>Meilleure estimation brute</b>	86 936	-	86 936	-	-	-	13 166	-	13 166
• Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	86 936	-	86 936	-	-	-	13 166	-	13 166
<b>Marge de risque</b>	9 932	-	9 932	-			1 504	-	1 504
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>									
• Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-	-			-	-	-
• Meilleure estimation	-	-	-	-			-	-	-
• Marge de risque	-	-	-	-			-	-	-
<b>Provisions techniques - Total</b>	96 868	-	96 868	-			14 670	-	14 670

en K €

## S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

	ASSURANCE DIRECTE ET RÉASSURANCE PROPORTIONNELLE ACCEPTÉE					
	ASSURANCE DES FRAIS MÉDICAUX	ASSURANCE DE PROTECTION DU REVENU	ASSURANCE D'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS	ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE AUTOMOBILE	AUTRE ASSURANCE DES VÉHICULES À MOTEUR	ASSURANCE MARITIME, AÉRIENNE ET TRANSPORT
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	-	-	-	-	-	-
• Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-	-	-	-
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
• Provisions pour primes						
• Brut	-	- 26 530	-	1 812	6 718	-
• Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-	- 403	-	- 952	- 1 466	-
• Meilleure estimation nette des provisions pour primes	-	- 26 127		2 763	8 185	-
<b>Provisions pour sinistres</b>						
• Brut	1 338	94 479	-	444 891	31 683	-
• Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-	-	-	29 924	559	-
• Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	1 338	94 479	-	414 968	31 123	-
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	1 338	67 949	-	446 703	38 401	-
<b>Total meilleure estimation - net</b>	1 338	68 352	-	417 731	39 308	-
<b>Marge de risque</b>	153	7 809	-	47 722	4 491	-
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
• Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-	-	-	-
• Meilleure estimation	-	-	-	-	-	-
• Marge de risque	-	-	-	-	-	-
<b>Provisions techniques - Total</b>	1 491	75 758		49 4425	42 892	
• Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	-	- 403	-	28 972	- 907	-
• Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	1 491	76 161	-	465 453	43 799	-

en K €

	ASSURANCE DIRECTE ET RÉASSURANCE PROPORTIONNELLE ACCEPTÉE					
	ASSURANCE INCENDIE ET AUTRES DOMMAGES AUX BIENS	ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE	ASSURANCE CRÉDIT ET CAUTIONNEMENT	ASSURANCE DE PROTECTION JURIDIQUE	ASSISTANCE	PERTES PÉCUNIAIRES DIVERSES
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	-	-	-	-	-	-
• Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-	-	-	-
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
• Provisions pour primes						
• Brut	- 1 428	7 054	-	905	18 601	-
• Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	- 4 226	2 695	-	- 3	4 804	-
• Meilleure estimation nette des provisions pour primes	2 799	4 360	-	908	13 797	-
<b>Provisions pour sinistres</b>						
• Brut	156 347	107 059	-	1 281	4 357	-
• Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	44 314	5 223	-	-	-	-
• Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	112 033	101 835	-	1 281	4 358	-
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	154 919	114 113	-	2 186	22 958	-
<b>Total meilleure estimation - net</b>	114 832	106 195	-	2 189	18 155	-
<b>Marge de risque</b>	13 119	12 132	-	250	875	-
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
• Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-	-	-	-
• Meilleure estimation	-	-	-	-	-	-
• Marge de risque	-	-	-	-	-	-
<b>Provisions techniques - Total</b>	168 038	126 245	-	2 436	23 833	-
• Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	40 088	7 918	-	- 3	4 804	-
• Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	127 950	118 327	-	2 439	19 029	-

en K €

	RÉASSURANCE NON PROPORTIONNELLE ACCEPTÉE				TOTAL
	RÉASSURANCE SANTÉ NON PROPORTIONNELLE	RÉASSURANCE ACCIDENTS NON PROPORTIONNELLE	RÉASSURANCE MARITIME, AÉRIENNE ET TRANSPORT NON PROPORTIONNELLE	RÉASSURANCE DOMMAGES NON PROPORTIONNELLE	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	-	-	-	-	-
• Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-	-	-
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>					
<b>Meilleure estimation</b>					
• Provisions pour primes					
• Brut	-	-	-	-	7 132
• Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-	-	-	-	448
• Meilleure estimation nette des provisions pour primes	-	-	-	-	6 685
<b>Provisions pour sinistres</b>					
• Brut	-	-	-	-	841 435
• Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-	-	-	-	80 021
• Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	-	-	-	-	761 414
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	-	-	-	-	848 567
<b>Total meilleure estimation - net</b>	-	-	-	-	768 099
<b>Marge de risque</b>	-	-	-	-	86 550
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>					
• Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-	-	-
• Meilleure estimation	-	-	-	-	-
• Marge de risque	-	-	-	-	-
<b>Provisions techniques - Total</b>	-	-	-	-	935 117
• Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	-	-	-	-	80 469
• Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	-	-	-	-	854 648

en K €

## S.19.01.21 TRIANGLES DE LIQUIDATION DES PAIEMENTS NON-VIE

Ligne d'activité	Toutes Lob
Année d'accident/année de souscription	Année d'accident
Monnaie	Euro
Conversions monétaires	

### Sinistres payés bruts (non cumulés)

ANNÉE	ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT											POUR L'ANNÉE EN COURS	SOMME DES ANNÉES (CUMULÉES)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 ET +		
Précédentes												3 887	3 887
N-9	204 398	82 262	20 211	13 697	6 575	4 924	3 553	2 382	1 159	2 498		2 498	341 659
N-8	247 976	92 390	19 980	12 316	9 429	6 512	2 433	1 516	3 002			3 003	395 554
N-7	249 129	93 041	22 534	11 909	6 489	3 671	3 293	2 687				2 687	392 753
N-6	226 457	88 059	22 291	13 760	10 390	11 430	10 415					10 415	382 802
N-5	233 637	88 321	19 213	12 034	14 888	6 464						6 464	374 557
N-4	231 567	89 044	18 697	13 972	9 963							9 963	363 243
N-3	236 751	88 993	17 784	10 257								10 257	353 785
N-2	229 763	83 365	18 925									18 925	332 053
N-1	247 973	90 614										90 614	338 587
N	257 744											257 743	257 744
<b>TOTAL</b>												<b>416 456</b>	<b>3 536 625</b>

en K €

### Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

ANNÉE	ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT											FIN D'ANNÉE (DONNÉES ACTUALISÉES)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 ET +		
Précédentes												94 839	94 387
N-9	-	-	-	-	-	-	-	38 664	40 552	37 787			36 928
N-8	-	-	-	-	-	-	38 320	35 812	30 856				30 620
N-7	-	-	-	-	-	32 091	25 824	23 294					22 836
N-6	-	-	-	-	68 699	57 217	46 190						45 185
N-5	-	-	-	81 361	69 649	66 037							64 682
N-4	-	-	89 866	70 046	61 215								59 415
N-3	-	84 860	62 857	48 797									47 905
N-2	215 074	109 007	89 489										87 370
N-1	212 428	115 427											113 451
N	240 657												238 656
<b>TOTAL</b>												<b>841 435</b>	

en K €

## S.23.01.01 FONDS PROPRES

	TOTAL	NIVEAU 1 NON RESTREINT	NIVEAU 1 RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>					
• Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	114 338	114 338		-	
• Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	-	-		-	
• Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	-	-		-	
• Comptes mutualistes subordonnés	-		-	-	-
• Fonds excédentaires	-	-			
• Actions de préférence	-		-	-	-
• Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	-		-	-	-
• Réserve de réconciliation	414 277	414 277			
• Passifs subordonnés	-		-	-	-
• Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	-				-
• Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	-	-	-	-	-
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2</b>					
• Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2	-				
<b>Déductions</b>					
• Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	-	-	-	-	
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>528 615</b>	<b>528 615</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
• Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	-			-	
• Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	-			-	
• Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	-			-	-
• Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	-			-	-
• Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	-			-	
• Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	-			-	-
• Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	-			-	
• Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	-			-	-
• Autres fonds propres auxiliaires	-			-	-
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>					
• Total des fonds propres disponibles pour couvrir le Capital de solvabilité requis	528 615	528 615	-	-	-
• Total des fonds propres disponibles pour couvrir le Minimum de capital requis	528 615	528 615	-	-	
• Total des fonds propres éligibles pour couvrir le Capital de solvabilité requis	528 615	528 615	-	-	-
• Total des fonds propres éligibles pour couvrir le Minimum de capital requis	528 615	528 615	-	-	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>343 825</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>126 645</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur Capital de solvabilité requis</b>	<b>153,75 %</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur Minimum de capital requis</b>	<b>417,40 %</b>				
<b>Réserve de réconciliation</b>					
• Excédent d'actif sur passif	528 615				
• Actions propres (détenues directement et indirectement)	-				
• Dividendes, distributions et charges prévisibles	-				
• Autres éléments de fonds propres de base	114 338				
• Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	-				
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>414 277</b>				
<b>Bénéfices attendus</b>					
• Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	-				
• Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités Non-vie	3 817				
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>3 817</b>				

en K €

## S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

### POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

ARTICLE 112	CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	PPE	SIMPLIFICATIONS
Risque de marché	183 589		Aucun
Risque de défaut de la contrepartie	6 031		
Risque de souscription en Vie	5 350	Aucun	Aucun
Risque de souscription en santé	59 791	Aucun	Aucun
Risque de souscription en Non-vie	246 636	Aucun	Aucun
Diversification	- 141 965		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	-		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>359 431</b>		
<b>Calcul du Capital de solvabilité requis</b>			
Risque opérationnel	25 907		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	- 41 513		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	-		
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>343 825</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	-		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>343 825</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	-		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	-		

en K €

## S.28.01.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR)

ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU  
ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT

### TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE

Résultat MCR <sub>nl</sub>	124 543	MEILLEURE ESTIMATION ET PT CALCULÉES COMME UN TOUT, NETTES (DE LA RÉASSURANCE/DES VÉHICULES DE TITRISATION)	PRIMES ÉMISÉES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS, NETTES (DE LA RÉASSURANCE)
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente		1 338	13 422
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente		68 352	81 436
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente		-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente		417 731	150 160
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente		39 308	181 886
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente		-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente		114 832	144 698
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente		106 195	21 554
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente		-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente		2 189	1 271
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente		18 155	31 122
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente		-	-
Réassurance santé non proportionnelle		-	-
Réassurance accidents non proportionnelle		-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		-	-
Réassurance dommages non proportionnelle		-	-

en K €

### TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

Résultat MCR <sub>l</sub>	2 102	MEILLEURE ESTIMATION ET PT CALCULÉES COMME UN TOUT, NETTES (DE LA RÉASSURANCE/DES VÉHICULES DE TITRISATION)	MONTANT TOTAL DU CAPITAL SOUS RISQUE NET (DE LA RÉASSURANCE/DES VÉHICULES DE TITRISATION)
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties		-	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures		-	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte		-	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé		100 102	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			-

en K €

### CALCUL DU MCR GLOBAL

MCR linéaire	126 645
Capital de solvabilité requis	343 825
Plafond du MCR	154 721
Plancher du MCR	85 956
MCR combiné	126 645
Seuil plancher absolu du MCR	3 700
Minimum de capital requis	126 645

en K €

